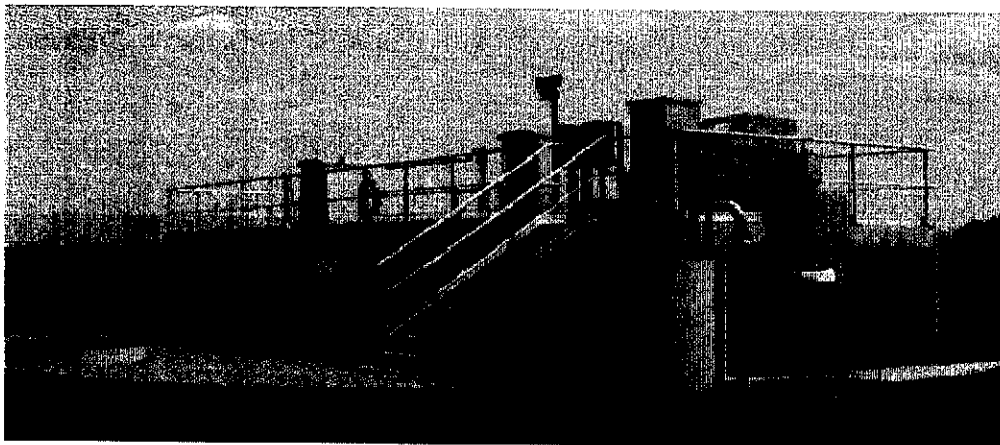


DEPARTEMENT DE LA  
LOIRE DEUX-SEVRES  
09 JUIL. 2014

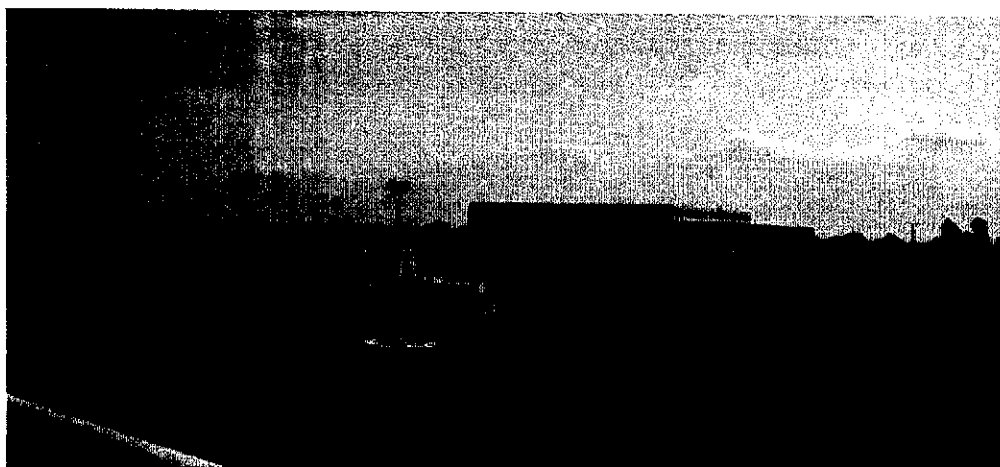


**RAPPORT ANNUEL**  
**SUR LE PRIX ET LA QUALITE**  
**DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**  
**Exercice 2013**

**(Décret n°2007 – 675 du 2 Mai 2007)**



**STEP Le  
Vendier  
(Arçais)**



**STEP St  
Symphorien**

# CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JUIN 2014

**Objet :** *rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JUIN 2014

ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT

## **Budget Annexe Assainissement**

Monsieur Joël MISBERT, Vice-Président, expose,

Après examen par la conférence des maires,

Sur proposition du Président,

Vu le décret n° 95-635 du 6 Mai 1995, pris en application de la Loi « BARNIER » du 2 Février 1995,

Vu l'arrêté du 2 Mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement,

Vu la circulaire d'application du 28 Avril 2008.

Il vous est présenté le rapport annuel de l'exercice 2013 portant sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement

- Assainissement collectif et non collectif CAN
- Assainissement collectif et non collectif CCPC

Ce rapport sera tenu à la disposition du public au service assainissement et dans chaque mairie des communes de l'agglomération, pour consultation et il doit être présenté au conseil municipal de chaque commune de plus de 3 500 habitants avant le 31 Décembre 2014.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver ce rapport.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

**Le Vice-Président Délégué,**

**Joël MISBERT**

# Sommaire

Pages

<b>A9 – L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME.....</b>	<b>4</b>
<b>A) PRESENTATION GENERALE DU SERVICE ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>5</b>
1) FICHE D'IDENTITE DE LA CAN/SERVICE ASSAINISSEMENT.....	6
2) QU'EST-CE QUE L'ASSAINISSEMENT ?.....	6
3) LES RESPONSABILITES DE LA COLLECTIVITE ET DU PARTICULIER.....	8
4) L'ORGANISATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA CAN .....	8
5) LES STATIONS D'EPURATIONS D'EPURATION DE LA CAN .....	11
6) LE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'ECHELLE DU SERVICE ASSAINISSEMENT <sup>(DD A7)</sup> .....	12
<b>B) LA CHAINE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES : ELEMENTS TECHNIQUES .....</b>	<b>14</b>
1) LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES EQUIPEMENTS GERES .....	14
a) <i>Les réseaux collectifs de collecte des eaux usées</i> .....	14
b) <i>Le système d'épuration des eaux</i> .....	16
c) <i>Le poste de pompage des eaux usées</i> .....	22
d) <i>Production et traitement des boues</i> .....	23
e) <i>Autres produits</i> .....	24
2) LA POPULATION ET SON RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF.....	26
3) L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
4) 3. LES ASTREINTES.....	27
<b>C) LE PRIX DU SERVICE ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>28</b>
1) LE TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT .....	28
2) EVOLUTION DES VOLUMES D'EAU SOUMIS A LA REDEVANCE .....	29
3) SERVICES ET SENSIBILISATIONS <sup>(DD A7)</sup> .....	30
<b>D) LE BUDGET, INDICATEURS FINANCIERS ET INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>30</b>
1) LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT .....	30
a) <i>Les dépenses</i> .....	31
b) <i>Les recettes</i> .....	31
2) LE BUDGET D'INVESTISSEMENT .....	31
a) <i>Les dépenses</i> .....	31
b) <i>Les recettes</i> .....	32
3) INVESTISSEMENTS, ORGANISATION EN LIEN AVEC L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE. <sup>(DD A7)</sup> .....	32
<b>E) LES TRAVAUX.....</b>	<b>32</b>
1) TRAVAUX ACHEVES .....	33

# LISTE DES ANNEXES

Pages

<b>A1 - GLOSSAIRE .....</b>	<b>39</b>
<b>A2 – CARTE DES STATIONS D’EPURATION .....</b>	<b>43</b>
<b>A3 - ASSISTANCE TECHNIQUE ET AUTO SURVEILLANCES .....</b>	<b>45</b>
<b>A4 - FACTURATION .....</b>	<b>51</b>
<b>A5 - LEGISLATION .....</b>	<b>56</b>
<b>A6 - LE SERVICE PUBLIC DE L’ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>59</b>
<b>A7 – INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE <sup>(DD A7)</sup> .....</b>	<b>61</b>
<b>A8 - SERVICE PUBLIC DE L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....</b>	<b>67</b>
<b>A9 – L’AGENCE DE L’EAU VOUS INFORME.....</b>	<b></b>

## **A) Présentation générale du service Assainissement**

Le présent rapport a pour objet de présenter le service assainissement et de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2013 » selon l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Adresse actuelle:**

#### **Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN2)**

#### **SERVICE ASSAINISSEMENT**

140, Rue des Equarts

79006 NIORT CEDEX

☎ 05.17.38.79.49

### **Vos interlocuteurs privilégiés (CAN2):**

M. MISBERT, Vice-président de la CAN

☎ 05.49.78.91.30

Doris HAFFOUD, Directrice du service Assainissement

☎ 05.17.38.79.47

Gaël SAINT-GERMAIN, Directeur adjoint

☎ 05.17.38.79.50

Fabrice GAUREAU, Responsable administratif et financier

☎ 05.17.38.79.52

### **Ouverture au public :**

Nos bureaux vous accueillent du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.

### **Activités générales et missions des services assainissement :**

1 - CAN

*Afin de simplifier la lecture du document, le terme générique CAN sera utilisé pour désigner la communauté d'agglomération de Niort (29 communes), considérant qu'il résume l'activité de l'année 2013. Pour désigner la Communauté d'agglomération du Niortais, le terme générique CAN2 sera utilisé.*

Le service assainissement de la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) est géré en régie directe. Il est chargé de la collecte, de l'acheminement et du traitement des eaux usées : pour cela, il assure la conception, la réalisation et l'exploitation des réseaux d'assainissement, des stations d'épuration et des postes de pompage des 29 communes de l'agglomération.

Le service assainissement assure également la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement (études et suivi des travaux) effectués sur ses communes.

Il se charge aussi de l'instruction des dossiers de mise en place des filières d'assainissement non collectif et de leur contrôle sur les communes ou les quartiers ne possédant pas de système collectif.

## 2 – Communauté de Communes de Plaine de Courance (CCPC)

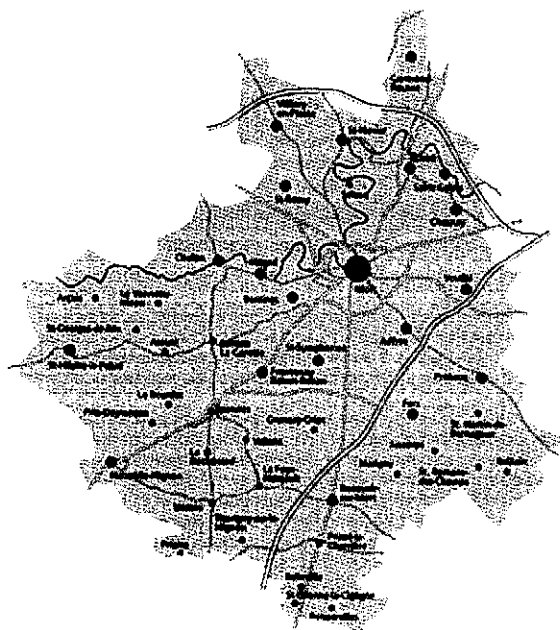
Le service assainissement de la CCPC est chargé de l'assainissement non collectif, qu'il gère en régie, pour les 15 communes de son territoire. Il est également chargé de l'assainissement collectif des communes de Granzay-Gript et Saint Symphorien.

## 3 – Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)

Le SECO gère en régie, pour le compte de la commune de Germond Rouvre, l'assainissement collectif de Rouvre et l'assainissement non collectif du reste du territoire de la commune.

## 4 – Communes autonomes

Les communes de Beauvoir sur Niort, Brûlain, Marigny et Prahecq sont autonomes pour l'assainissement collectif, qu'elles gèrent à l'échelon communal. La gestion a lieu en régie, avec des contrats de prestations de service avec la SAUR pour les communes de Beauvoir sur Niort et Brûlain.



### **1) Fiche d'identité assainissement globale**

- ◆ Nombre de communes : 45 (29 CAN, 15 CCPC, Germond Rouvre)
- ◆ Longueur globale des réseaux d'assainissement : >700 km
- ◆ Longueur globale des réseaux d'eaux pluviales (hors unitaire) >400
- ◆ Nombre de stations d'épuration (STEP) : 22 (15 CAN, 1 CCPC, 1

SECO, 5 communales)

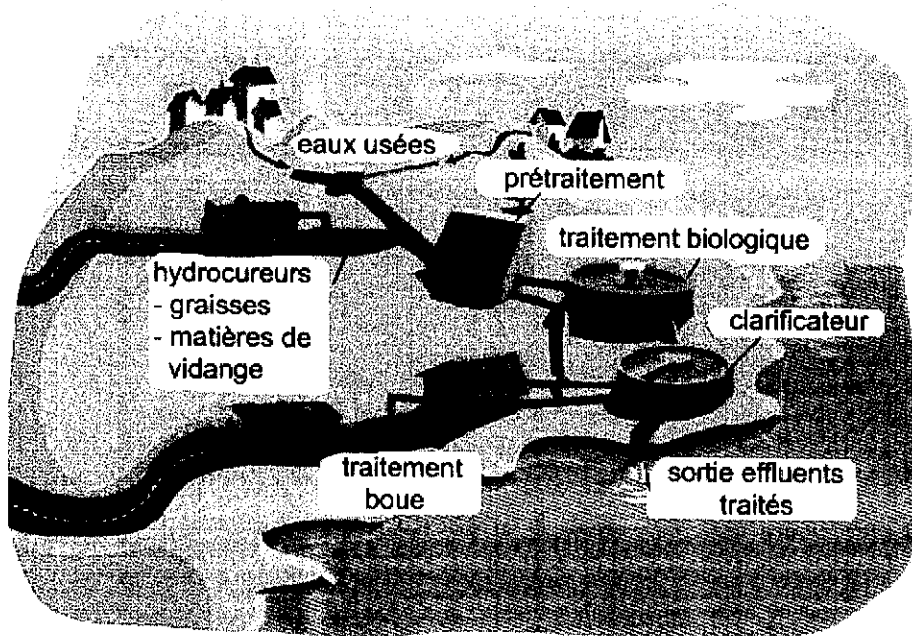
- ◆ Nombre d'abonnés desservis par le réseau collectif : 45 500

### **2) Qu'est-ce que l'assainissement ?**

En 2013, les 7 services d'assainissement (mentionnés page précédente) ont assuré la compétence « assainissement » pour les 45 communes qui composent le territoire de l'actuelle Communauté d'Agglomération du Niortais (*Aiffres, Amuré, Arçais, Bessines, Le Bourdet, Chauray, Coulon, Echiré, Epannes, Frontenay-Rohan-Rohan, Magné, Mauzé-sur-le-Mignon, Niort, Prieure, Prin-Deyrançon, La Rochénard, St Gelais, St Georges de Rex, St Hilaire la Palud, St Maxire, St Rémy, Sansais, Sciecq, Thorigny, Usseau, Vallans, Le Vanneau, Villiers en Plaine et Vouillé*).

Pour nos besoins quotidiens (douches, WC, lave-linge, vaisselle...), nous produisons tous des eaux usées qui doivent être traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel. La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 prévoit une obligation générale d'assainissement (collectif ou non collectif) sur le territoire de chaque commune.

Le plan de zonage de l'assainissement répartit les foyers du territoire en 2 types d'assainissement, collectif et non collectif.



♦ *L'assainissement collectif* consiste en la réalisation des collecteurs d'eaux usées et de branchements pour chaque propriété ; les eaux usées sont ensuite traitées dans une station d'épuration avant d'être rejetées en rivière.

L'assainissement collectif est privilégié en zone urbaine ; en zone rurale, l'assainissement collectif n'est réalisé que si l'assainissement

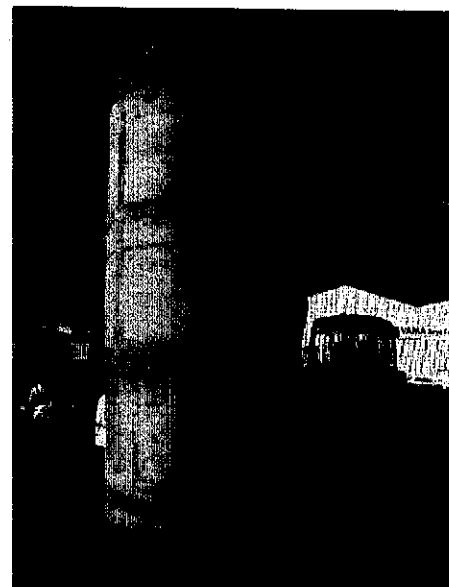
autonome est impossible (exiguïté des terrains, inadaptation des sols...)

**Le rapport suivant présentera en détail l'assainissement collectif de la CAN et de CCPC. Un rapport distinct résume l'activité des 2 SPANC (CCPC, CAN). En effet, au titre de 2013, le SECO (AC, ANC) et les 4 communes disposant d'assainissement collectif doivent présenter leurs rapports sur le prix et la qualité du service.**

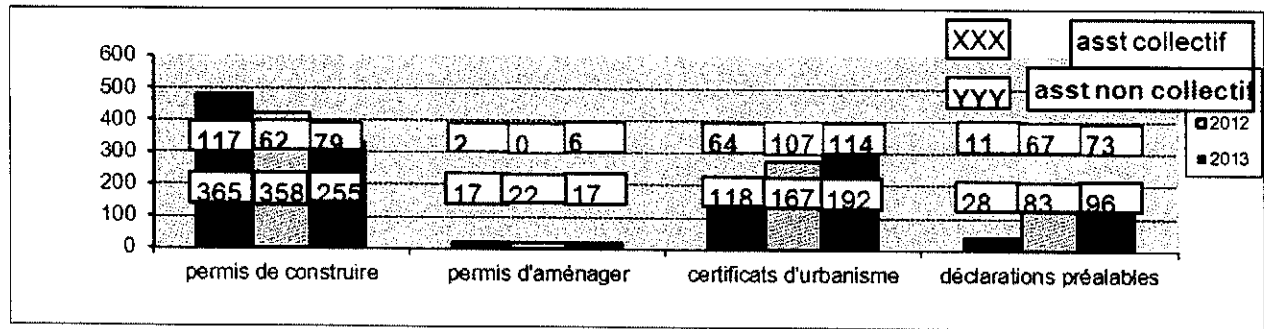
## 2-1 CAN

Dans le cadre de marchés de travaux, 397 nouveaux branchements ont été réalisés, soit 300 de moins qu'en 2012.

Les extensions de réseau d'eaux usées représentent 7550 mètres, essentiellement sur les communes de Bessines, Epannes, Saint Maxire et Vouillé, les renouvellements de réseau continuent à augmenter (1830 ml en 2013, contre 750 mètres l'année précédente), avec une priorité donnée en secteur sensible (ex : secteur du Lambon à Niort). Ont également été réalisés 1650 mètres de réseaux de refoulement, en liaison avec la mise en service de nouvelles zones de desserte. La longueur totale des réseaux est passée de 677,5 km à 685 km (soit 65,4 abonnés par km, contre 63,4 en 2012).



Les agents du service ont étudié 255 permis de construire, 192 certificats d'urbanisme, 96 déclarations préalables et 17 permis d'aménager dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme en assainissement collectif.



Ils ont vérifié la conformité du raccordement de 1458 branchements au réseau collectif (1384 en 2012).

## 2-2 CCPC

La communauté de communes a poursuivi son programme de création des réseaux d'assainissement sur les communes de Granzay Gript et Saint Symphorien. La mise en service de la station d'épuration de Saint Symphorien a ainsi permis la mise en service de 168 branchements à Granzay Gript et 329 à Saint Symphorien. La SAUR a contrôlé 76 branchements au réseau collectif.

et SECO)

## 3) Les responsabilités de la collectivité et du particulier

### La collectivité gestionnaire de l'assainissement :

Elle est responsable de l'assainissement. Pour les zones relevant de l'assainissement collectif, elle finance les réseaux, la partie publique des branchements, les stations d'épuration ainsi que le fonctionnement du service.

Pour les zones relevant de l'assainissement autonome, elle donne son avis sur les filières de traitement à mettre en place, assure leur contrôle ainsi de leur entretien.

### Le particulier :

En cas d'assainissement collectif : il doit se raccorder dans les 2 ans suivant la création du réseau et s'acquitter de la redevance assainissement.

En cas d'assainissement autonome, le particulier doit posséder un dispositif d'assainissement en bon état de fonctionnement qui doit être entretenu régulièrement (vidange lorsque le taux de boues dépasse 50% du volume de la fosse, soit environ tous les 4 ans).

## 4) L'organisation des services assainissement

### 4-1 de la CAN

#### Moyens humains



Le service assainissement de la CAN comprend plus d'une soixantaine d'agents qui gère l'assainissement sur l'ensemble du territoire. Le service se répartit en plusieurs cellules :

- ◆ UNE DIRECTION qui assure la coordination générale des activités du service, établissent et suivent le budget, s'occupent plus directement des dossiers concernant les nouvelles stations d'épuration, des schémas ; études et zonages d'assainissement ainsi que des projets stratégiques et des études prospectives.
- ◆ UNE CELLULE PROJETS ET TRAVAUX chargée de l'établissement des plans, des projets, dossiers de consultation et de la surveillance des travaux confiés aux entreprises, ainsi que de la conformité des raccordements aux réseaux collectifs, de la définition et du contrôle des filières d'assainissement autonomes et des dossiers d'urbanisme, des demandes de travaux/demandes de renseignements (liés aux travaux des différents concessionnaires).
- ◆ UNE CELLULE ADMINISTRATIVE assurant le secrétariat du service, la comptabilité, la gestion des abonnés, la facturation de la redevance d'assainissement, la gestion de l'assainissement non collectif, la facturation des branchements et de la PFAC (participation financière à l'assainissement collectif), le suivi des conventions de rejets, subventions, sinistres et contentieux, l'instruction des demandes notariales.
- ◆ UNE CELLULE D'EXPLOITATION des équipements (stations d'épuration et réseaux). Elle est installée sur le site de la nouvelle station d'épuration de Niort. Elle entretient 15 stations d'épuration dont la capacité varie entre 60 et 80 000 EH (Equivalent-Habitants). Elle exploite 171 postes de pompage relevant les eaux dans les points bas, un linéaire de réseaux d'eaux usées de plus de 680 km, ainsi que 220 km de réseaux d'eaux pluviales à Niort, Arçais, Magné, Sciecq, Epannes, Saint Rémy et Vouillé.

Le personnel d'exploitation procède aux dépannages, réparations, surveillance, analyses des eaux des stations d'épuration et postes de pompage, et au renouvellement du matériel et équipements (exemples : réalisation d'un système de turbinage de surface mobile et armoire électrique, permettant de secourir l'aération des différentes stations d'épuration).

Les électromécaniciens ont procédé à plus de 1000 interventions au total (dont 336 pour Niort, hors station d'épuration de Goilard), soit une hausse des interventions curatives significative d'environ 37% par rapport à 2012, essentiellement sur Aiffres, Arçais, Magné, Mauzé sur le Mignon, Sansais et Vouillé, mais une baisse des interventions en astreinte (-30%) Ils ont procédé au renouvellement d'équipements sur 7 postes de refoulement, dont 6 en régie. Ils ont également équipé 14 postes en télégestion et continué à développer la mise en œuvre de systèmes « radio » en remplacement des liaisons téléphoniques (sur Niort et Aiffres).

Les équipes d'égoutiers ont effectué des campagnes de curage préventif sur 86 km de réseau (58 en 2012), 548 interventions de débouchage (réseaux, branchements), la vidange régulière des sabliers et ouvrages, l'entretien des ouvrages pluviaux et bouches avaloirs (plus de 4 200, 1 à 2 fois par an).



Un à 2 agents réalisent également l'entretien des

espaces verts (stations d'épuration, postes de refoulement, bassins d'orage).

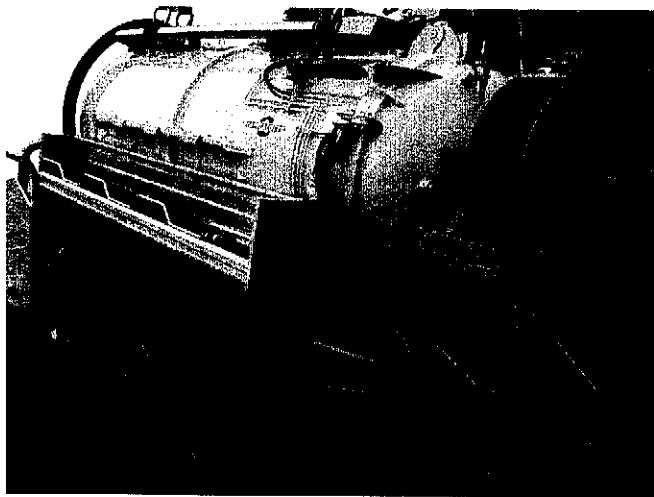
Une astreinte composée d'un cadre, d'un électromécanicien et de deux égoutiers a assuré 373 heures d'interventions en dehors des horaires de travail, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés. La baisse constatée en 2011 et 2012 se poursuit pour les interventions des électromécaniciens (-14% en 2011 et 2012, -30% en 2013), suite à une analyse des « points noirs », suivie de renouvellement et interventions préventives ciblées.

La conduite d'opération et la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux (extension et renouvellement des réseaux, stations d'épuration, bassins d'orage, postes de refoulement etc.) sont assurées en régie.

#### Les moyens techniques du service :

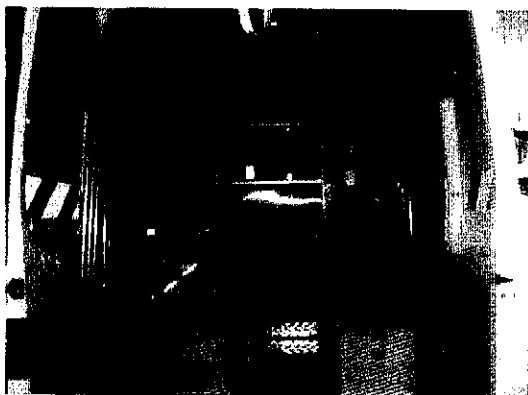
Pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages, le service dispose de :

- 5 poids lourds pour aspiration et hydrocurage



- 2 camions benne
- Des fourgons d'intervention pour les électromécaniciens, les serruriers et les équipes d'exploitation des stations.
- Un système d'hydrocurage léger sur remorque
- 13 véhicules légers pour les déplacements liés à l'activité du service
- Une caméra d'inspection et d'enregistrement vidéo (permettant des inspections du

diamètre 200 à 600) ainsi qu'un véhicule adapté pour ces interventions et une caméra d'inspection des branchements.



Les réparations, les remplacements de pompes et divers matériels ainsi que les travaux de serrurerie sont effectués, en général, à l'atelier de la station d'épuration de Niort, ou par des entreprises locales.

#### 4-2 de CCPC

Une personne est affectée à l'assainissement collectif. La gestion administrative et financière des 2 services est gérée par des agents de CCPC non dédiés au service

assainissement. La conduite d'opération et la maîtrise d'œuvre des travaux sont exercées par des intervenants extérieurs.

Le service d'assainissement collectif a été mis en place en cours d'année 2013 pour les communes de Granzay-Gript et Saint Symphorien. En effet, les premiers travaux ont démarré en 2012 (station d'épuration et réseaux à Granzay Gript et Saint Symphorien).

L'année 2013 a donc essentiellement été consacrée à l'organisation d'un service nouveau (tarifs, règlements, organisation de l'exploitation, prospective financière etc.) et la préparation de son fonctionnement ultérieur.

En 2012-2013, 530 branchements ont été réalisés, X km de réseaux posés, 12 postes de refoulement et la station d'épuration (2500 EH) de Saint Symphorien mis en service (novembre 2013).

## **5) Les stations d'épurations d'épuration**

(c. f annexe 2 et 3)

En 2013, le service assainissement de la CAN exploitait 15 stations d'épuration (STEP) toutes gérées en régie. Leur capacité variait entre 60 et 80.000 EH (Equivalent-Habitant).

Dans l'attente de la réception des travaux, la station d'épuration de CCPC (2500 EH) était en cours de mise en service par l'entreprise ayant réalisé les travaux.

### L'objectif d'une station d'épuration

Une station d'épuration sert à purifier les eaux que nous utilisons puis rejetons et qui sont chargées de toutes sortes de pollutions (organique, azotée, phosphorée...). Ces eaux usées comprennent d'une part l'eau rejetée quotidiennement par les usagers (eaux domestiques) mais aussi les eaux résiduelles des usines, entreprises, commerces... et d'autre part les eaux usées et pluviales collectées dans les réseaux unitaires.

### De nouvelles stations d'épuration à Prahecq, Saint Symphorien, Saint Maxire, Arçais, Marigny, Aiffres etc.

Les nouvelles normes européennes de rejet des eaux usées ont conduit les collectivités à construire de nouvelles stations d'épuration plus performantes dans l'élimination de l'azote et du phosphore en partie responsables de la prolifération d'algues dans les rivières (Sèvres Niortaise, Guirande...). C'est le cas par exemple de la station d'épuration de Niort, qui était en fonctionnement depuis 1963 au quai Métayer, et ne pouvait, pour des raisons techniques répondre aux nouvelles normes de rejet. C'est donc dans un souci de protection de son environnement que les collectivités ont décidé de lancer d'importants programmes de travaux d'assainissement sur les communes de Niort, Prahecq, Granzay Gript, Saint Symphorien, Aiffres, Marigny, Frontenay-Rohan-Rohan, Chauray, Echiré et St Gelais. De même, les communes de St Maxire, Granzay Gript, Arçais sont situées en zones sensibles (périmètre de protection de captage pour St Maxire et Granzay Gript, Marais Poitevin pour Arçais) ; leur assainissement (STEP, réseaux) est également une priorité.

La station d'épuration d'Arçais a été mise en service en avril 2013 et inaugurée en septembre 2013 ; à terme, elle traitera également les eaux usées de la commune du Vanneau Irleau.

La station d'épuration de Saint Symphorien a été mise en service en novembre 2013 ; elle dessert les communes de Granzay Gript et Saint Symphorien.

Le chantier du bassin d'orage du quai Métayer à Niort (associé à la STEP de Goilard) a démarré en mars 2013. Il permettra de stocker (avant retraitement) 4300 m<sup>3</sup> d'eaux en provenance des réseaux unitaires, lors d'épisodes pluvieux.

Les études pour le renouvellement des stations d'épuration d'Aiffres (et Marigny) sont également en cours.

Le montant des investissements consacrés aux réseaux, stations et bassin de stockage est détaillé ci-après par collectivité :

- CAN : 6,1 M€
- CCPC : 1,2 M€

## **6) Le développement durable à l'échelle du service assainissement de la CAN** <sup>(DD A7)</sup>

**De par sa fonction, le service assainissement de la CAN est un acteur direct qui a pour objectif la préservation de l'environnement.**

Le service assainissement de la CAN adapte au mieux les méthodes de traitement des eaux usées de façon locale et donne une priorité aux méthodes biologiques (et non chimique lorsque cela est possible). La qualité des cours d'eaux et des rejets de STEP est suivie régulièrement par auto-contrôle, et prestations de vérification externalisées.

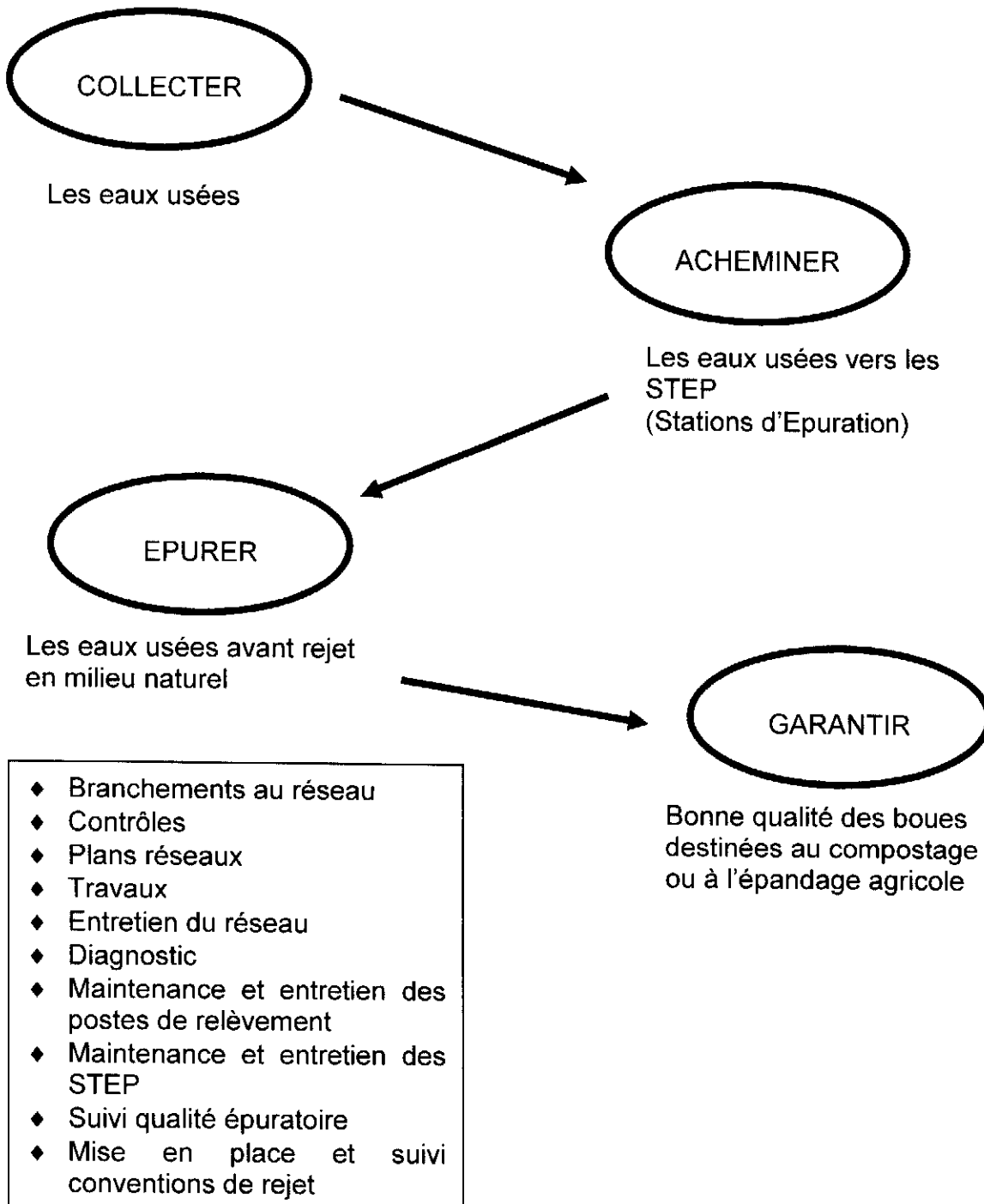
Le traitement de l'azote et du phosphore est systématique pour limiter les risques d'eutrophisation. Plusieurs rapports annuels sont édités sur les activités et les services de la chaîne d'assainissement de la CAN. Les bilans font l'objet de délibérations ainsi que les données et indicateurs qui sont consultables par le grand public sur le site Internet de la CAN.

En plus des services conventionnels liés à ses missions, le service assainissement investit et prend d'ores et déjà des mesures pour limiter sa consommation d'énergie, pour valoriser les déchets et sensibiliser le grand public quant à la préservation de la qualité des cours d'eaux et à l'importance de l'assainissement.

Le présent rapport comporte les informations à propos des actions sur le fonctionnement, les réseaux ainsi que les investissements, la sensibilisation et les services menés par la CAN en faveur d'un développement durable, tous ces points seront indiqués par l'indice <sup>(DD A7)</sup> et sont détaillés dans l'annexe **A7 Indicateur de développement durable**.

# Service Assainissement

## Ses missions



## **B) La chaîne d'assainissement des eaux usées : éléments techniques**

### **1) Les caractéristiques principales des équipements gérés**

#### **a) Les réseaux collectifs de collecte des eaux usées**

La CAN assure la collecte et le traitement des eaux d'origine domestique ou industrielle de 19 communes où un réseau d'assainissement existe (Aiffres, Amuré, Arçais, Bessines, Chauray, Coulon, Echiré, Epannes, Frontenay Rohan Rohan, Magné, Mauzé sur le Mignon, Niort, Saint-Gelais, Saint Hilaire La Palud, Saint Maxire, Saint-Rémy, Sansais, Sciecq et Vouillé).

CCPC assure la collecte et le traitement des eaux des 2 communes ayant transféré la compétence assainissement collectif, par l'intermédiaire de réseaux de 2 types :

- ◆ *Le réseau unitaire* appelé communément « tout à l'égout » : cet ancien type de réseau reçoit indistinctement les eaux usées et pluviales mais en période de pluie de système possède l'inconvénient de surcharger hydrauliquement les stations d'épuration et de rendre plus délicates les opérations de traitement des eaux usées car il diminue la charge organique. Ce type de réseau existe sur le bassin centre ville de Niort et sur les communes de Prahecq, Mauzé et Aiffres.
- ◆ *Le réseau séparatif* : il s'agit de 2 réseaux posés en parallèle, le 1<sup>er</sup> reçoit les eaux usées qui sont dirigées vers la station d'épuration pour y être traitées, le 2<sup>nd</sup> accueille les eaux pluviales qui sont directement déversées dans les rivières sauf sur certains sites sensibles où les 1<sup>ères</sup> eaux de pluie vont en station d'épuration car elles sont chargées en hydrocarbures et autres polluants (bassin de pollution implantés sur certains secteurs sensibles, bassin du Lambon à Niort par exemple).

Cette formule est très développée depuis plus d'une trentaine d'années car ce procédé rend plus facile les opérations de traitement des eaux usées. Actuellement, tous les nouveaux systèmes d'assainissement collectifs mis en place sont réalisés en réseau séparatif. La plupart des communes de la CAN sont équipées en réseau séparatif.

Le service en régie (ou par l'intervention d'une entreprise externe) examine et réalise des diagnostics des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales pour un suivi régulier et une maintenance ciblée dans un objectif de gestion à long terme <sup>(DD A7)</sup>

Actuellement plus de 7.000.000 m<sup>3</sup> d'eaux usées sont collectées grâce à une longueur globale de plus de 700 km de réseaux collectifs (hors branchements) qui se répartissent de la façon suivante entre les communes de la CAN et de CCPC :

## LONGUEUR GLOBALE DES RESEAUX COLLECTIFS (en Km)

COMMUNES	2002	2008	2011	2012			Conformité Collecte	2013		
				Collecte	Refolement	Total		Collecte	Refolement	Total
Aiffres	22,2	33,5	33,9	29,4	4,5	33,9		29,4	4,5	33,9
Amuré				1,2		1,2		1,2		1,2
Arçais	1	1,6	8	6,35	2,7	9,05		6,35	2,7	9,05
Bessines *	3,4	15,2	15,2	10,75	5,4	16,15		10,95	5,84	16,79
Chauray	36	51,2	52,4	44,55	7,9	52,45		44,55	7,9	52,45
Coulon	6,5	6,75	7	7	Inclus	7		7	Inclus	7
Echiré	11	17,6	21	17,8	3,2	21		17,8	3,2	21
Epannes				5,48	0,8	6,28		6,98	1,76	8,74
Frontenay Rohan Rohan	15	16,5	21,6	17,75	6,75	24,5		17,8	6,75	24,55
Magné	14,4	35,1	35,1	26,8	8,3	35,1		26,8	8,3	35,1
Mauzé sur le Mignon	17	30,9	30,9	29,45	1,5	30,95		29,45	1,5	30,95
Niort Séparatif Unitaire	419	338,5	341,2	307,05	34,55	341,6		307,15 240,15 67	34,55	341,7
St-Gelais	9		18,3	12,8	5,5	18,3		12,8	5,5	18,3
St-Hilaire la Palud	7	14,2	14,2	11,6	2,6	14,2		11,6	2,6	14,2
St-Maxire		0	12,8	7,45	5,4	12,85		10,35	5,4	15,75
St-Rémy	2,5	12,9	12,9	9,7	3,2	12,9		9,7	3,2	12,9
Sansais	0,95	2	2	2		2		2		2
Sciecq		5,95	5,95	4,05	1,9	5,95		4,05	1,9	5,95
Vouillé	18	32,2	32,2	25,8	6,4	32,2		26,91	6,65	33,56
<b>Total CAN:</b>	<b>582,95</b>	<b>624,4</b>	<b>666,7</b>	<b>576,98</b>	<b>100,6</b>	<b>677,58</b>		<b>582,84</b>	<b>102,25</b>	<b>685,09</b>
Granzay Gript								3,5	6,4	9,9
St Symphorien						2,7		8,9	3,6	12,5
<b>Total CCPC:</b>						<b>2,7</b>		<b>12,4</b>	<b>10</b>	<b>22,4</b>

NB : Les valeurs de CCPC ont été enregistrées pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2013 (les travaux ont été réalisés sur plusieurs années), le service n'existant pas précédemment. Cependant en 2012 les réseaux en service du Plénisseau et de la ZAC des Pierrailleuses ont été mentionnés.

L'entretien des réseaux d'assainissement est assuré par les agents de salubrité du service (ou égoutiers) qui procèdent à diverses interventions pour débouchage des branchements et réseaux (Interventions 2013 : 418, 548 interventions en 2012, 424 en 2011). Ils ont procédé par ailleurs au curage d'entretien préventif de 86 km de réseaux (58 en 2012, 66 km en 2010 et 2011, 38 km en 2009, en divers endroits). Enfin, ils ont également effectué l'entretien régulier des sabliers et des bassins de décantation, dégrillages, poste de pompage, ouvrages des stations d'épuration.

Ils ont également réalisé des passages caméra sur plus de 11 km de réseau d'eaux usées et unitaires et 7 km d'eaux pluviales (soit 218 interventions), afin de connaître l'état des réseaux et les besoins de renouvellement, réparations.

Ceci représente 4834 jours-hommes (4261 en 2012, 4120 en 2011, 3980 en 2010, et 888 jours véhicules (1041 en 2011, 1258 en 2009, 1204 en 2008).

Ils ont effectué 129 heures (152 en 2012, 160 en 2011, 175 en 2010) d'interventions en astreinte.

L'entretien des espaces verts (100 sites) a représenté 210 jours de travail (186 en 2012, 179 en 2011, 149 en 2010), auxquels s'ajoutent 33 382 € de prestations réalisées par ISS (21448 EN 2012, 27 133 en 2011, 28 370 en 2010). Le service privilégie au maximum les interventions en régie, afin de limiter les coûts des prestataires extérieurs. Cependant, l'année 2013 ayant été très pluvieuse au printemps, des interventions complémentaires ont été nécessaires.

## b) Le système d'épuration des eaux

Préambule : La station d'épuration de Saint Symphorien ayant été mise en route fin 2013, aucune donnée qualitative ne peut être donnée en 2013. Quelques informations chiffrées seront données sur les stations d'épuration communales de CAN2, sans commentaires.

### • Type et capacité des principales stations d'épuration

Les eaux usées collectées à travers le réseau d'assainissement (séparatif et unitaire) sont dirigées vers les stations d'épuration gérées par la CAN dont les principales présentent les capacités suivantes :

DESIGNATION STATION	DATE DE MISE EN SERVICE	TYPE D'EPURATION	MILIEU RECEPTEUR	CAPACITE EN EH (1)	p204.3	p205.3	p206.3
					Equipements épuration	Performance ouvrage	Boues
					Conformité aux Prescriptions 3 Juin 94/2 Mai 2006		
Arçais	2004	Boues activées	Fossé	150	Sans objet		100%
Arçais – Le Vendier	2013	Boues activées	Sèvre Niortaise	2500			
Aiffres	1988	Boues activées	La Guirande	4200			«
Beauvoir sur Niort	2004	Boues activées	infiltration	1300			
Brûlain	2006	Filtre à sable	Fossé	110			
Coulon – la Prée	1979	Boues activées	La Sèvre Niortaise	1660			«
Coulon – la roche avane		Décanteur – Digesteur + épandage	infiltration	50?	Sans objet		«
Frontenay-Rohan-Rohan	2009	Boues activées	Guirande	5800			«
Germond Rouvre	2007	Filtre à sable	infiltration	500			
Magné	1995	Boues activées	La Sèvre Niortaise	3600			«
Marigny	1989	Lagune	Ruisseau de la Planche	200			
Mauzé sur Le Mignon	1992	Boues activées	Le Mignon	3500			«



Niort Goillard	2006	Boues activées	La Sèvre Niortaise	80000			«
Niort (La Tranchée)	1992	Boues activées	Ruisseau du Puits des filles	300	Sans objet		«
Prahecq La taillée	2011	Boues activées	Guirande	3500			
Prahecq hameau	2013	Micro-station	Infiltration	<50			
Saint Gelais (Pelle Chat)	2011	Boues activées	La Sèvre Niortaise	24000			«
St Gelais Buisson Martin	2004	Filtre à sable	Fossé	180	Sans objet		«
Saint Gelais – Poligny	1975	Boues activées	Infiltration	60	Sans objet		«
Saint Hilaire La Palud	1980	Lagune	La Grande Rigole (canal)	1000	Sans objet		«
Saint Hilaire la Palud (La Névoire)	2007	Boues activées	fossé	180	Sans objet		«
Saint Maxire	2012	Boues activées	Sèvre Niortaise	2800			
Saint Symphorien	2013	Boues activées	Guirande	2500			

(1) La capacité d'une station d'épuration est définie en Equivalent-Habitant (EH), c'est à dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les effluents si elle ne recevait que des effluents domestiques.

Les conformités p 203.3, p 204.3, p 205.3 doivent être déterminées par la police de l'eau : éléments non transmis par les services concernés.

Les réseaux des communes de Bessines, Saint Rémy, Sciecq et Vouillé sont raccordés pour le traitement sur la station d'épuration de Niort (GOILARD). Le quartier de La GARETTE à Sansais est raccordé sur la station d'épuration de Magné. Les réseaux des communes de Chauray et Echiré sont raccordés à la station d'épuration de Saint Gelais (Pelle Chat). Le réseau de Granzay-Gript est raccordé sur la station de Saint Symphorien.

### • Bilans épuratoires sommaires des stations d'épuration

(c.f annexe 4)

Les rendements épuratoires entre l'entrée et la sortie des stations sont, en moyenne, les suivants

# Année 2013

Désignation STATION	Capacité nominale (EH)	Population raccordée	DCO en %	DBO5 en %	MES en %	Azote (NGL) en %	Phosphore en %	Taux de conformité des bilans 24h Step >2000 EH	Observation	Ratio de consommation énergétique en KW/kg DBO5 éliminé
Aiffres	4200	3600 – charge = 3000 à 4000	94,8	98,5	97,2	82,1	64,4	100%		2,08
Arçais (bourg)	150	104							Station arrêtée En 2013	
Arçais (Vendier)	2500	104	95,5	98,4	97,8	85,6	90	100%		23 (démarrage)
Beauvoir sur Niort	1300	960	96,4	98,8	99,6	87,7	95,6	Néant		
Brûlain	110									
Coulon (réel)	1660	1125 – charge=1100 à 1500	85,1	94,7	85	68,3	61,7	100%		2,02
Frontenay	1500	2400 –	93,3	99	98,01	89,4	93,2	86,4%	Défauts :	4,79

RR		charge=1200 à 1600								4 DCO 1 Phosphore 1 Azote	
Germond Rouvre	500		93,3	99	98,9	67,6	38,6				1,33
Magné	3600	2700 – charge=1500 à 3400 ?	90,2	98,3	97,3	84,6	90,7	100%			4,12
Marigny	150		65	81,8	80	43,8	33,4				2,31
Mauzé sur Le Mignon	3500	2000 – charge=1500 à 2200	91,8	96,6	97,3	92,1	90	97.2%		Défaut : 1 DCO	2,81
Niort (Goillard)	80000	57750	93.5	97.9	96.4	87.5	90.2	90.7%		Défauts : 8 DCO 4 Azote 3 MES 19 Phosphore	2,52
Niort (Tranchée)	283	120								1 bilan 24h réalisé en 2012	
Prahecq	3500		80,9	91,3	93,5	76,4	68,7	Néant			6,26
Saint Gelais (Pelle chat)	24000	8000	96,8	99,1	98,4	92,2	95,1	100%			2,52
Saint Gelais Buisson Martin	180	80	91	74	29	43	27	66.6%		Défaut : 1 MES	
Saint Gelais – Poligny	60	20								1 bilan 24h realise en 2012	
Saint Hilaire La Palud (bourg)	1000	1000 – charge = 900 à 1200	90,8	91,9	85,6	37,4	62,9	100%			0,71
Saint Hilaire La Palud (Névoire)	150	100								1 bilan 24h realise en 2012	
Saint Maxire	2800		94,5	98,5	96,3	89,7	86,3	100%			7,39
Saint Symphorie n	2500	Mise en service nov 2013									

La station d'épuration des champs de la Croix (St Maxire) a fonctionné en année complète, avec cependant une faible quantité d'eau à traiter (peu de raccordés) ; les résultats qualitatifs sont bien maîtrisés, avec des rendements élevés. Ceci impacte fortement la consommation énergétique.

La station d'épuration de Prahecq est en phase de démarrage, la qualité des traitements et les consommations énergétiques doivent être optimisées.

Sur la CAN, la qualité des rejets de la STEP de Coulon est inférieure aux autres stations d'épuration, bien qu'elle respecte la réglementation. Ceci est dû aux eaux parasites en hiver et à une population qui augmente sensiblement (+camping-cars) en été.

Les résultats qualitatifs des STEP de Marigny posent problème ; c'est pourquoi il existe un projet de renouvellement de cette station.

Les stations d'épuration d'Aiffres, Coulon, Mauzé sur le Mignon, Magné, Prahecq et Saint Hilaire ont été en surcharge hydraulique une partie de l'année (voire toute l'année pour Coulon, et 10 mois sur 12 à Aiffres). Ceci n'a pas perturbé significativement leur fonctionnement.

Par ailleurs, une partie des eaux n'est pas traitée sur ces stations d'épuration. Des déversements ont été mesurés (cf. p23) ; ils sont parfois très importants en période pluvieuse et de crue (impact environnemental moindre)

# Année 2012

Désignation STATION	Capacité nominale (EH)	Population raccordée	DCO en %	DBO5 en %	MES en %	Azote (NGL) en %	Phosphore en %	Taux de conformité des bilans 24h Step > 2000 EH	Observation	Ratio de consommation énergétique en KW/kg DBO5 éliminé
Aiffres	4200	3600 – charge = 3000 à 4000	95.3	98.7	98.1	87.1	85.3	100 %		2.41
Arçais	150	120	95.4	99.6	98.1	96.8 (NTK)	25.6	100 %		5.29
Coulon (réel)	1660	1125 – charge=1100 à 1500	94	97.6	94.6	78.6 (NTK)	62.1	100 %		1.69
Frontenay RR	1500	2400 – charge=1200 à 1600	95.1	99	97.8	93.2	94.1	91 %	Défauts : 1 DCO 2 Phosphore 1 Azote	4.99
Magné	3600	2700 – charge=1500 à 3400 ?	94.6	98.7	97.5	96.6	92.9	100 %		3.09
Mauzé sur Le Mignon	3500	2000 – charge=1500 à 2200	95.2	98.1	97.1	64.1	66.7	100 %		2.39
Niort (Goillard)	80000	57750	93.7	98.1	96.4	87.2	90.1	94 %	Défauts : 1 DBO 3 DCO 6 Azote 3 MES 10 Phosphore	2.39
Niort (Tranchée)	283	120	94.7	98.8	97.5	64.6	44	100 %		3.83
Saint Gelais (Pelle chat)	24000	8000	96	99.2	97.8	90.8	94.8	100 %		2.86
Saint Gelais Buisson Martin	180	80						1 bilan 24h realise en 2011		0
Saint Gelais – Poligny	60	20						100 %		2.15
Saint Hilaire La Palud (bourg)	1000	1000 – charge = 900 à 1200	90.2	95.8	88.7	53.1	52	100 %		0.57
Saint Hilaire La Palud (Névoire)	150	100	94.8	99	98.5	95.1 (NTK)	29.4	100 %		5.28
Saint Maxire	2800									77

La station d'épuration de Pelle Chat a fonctionné en année pleine, avec un traitement très performant de l'azote et du phosphore.

Les consommations énergétiques sont en cours d'optimisation.

La station d'épuration de Saint Maxire vient d'être mise en service. Le très faible débit moyen journalier traité (15m<sup>3</sup>) ne permet pas d'avoir des résultats significatifs en termes de qualité.

La poursuite de l'optimisation des coûts de fonctionnement (électricité, mais également polymères cationiques) a permis de réduire les consommations assez significativement sur la station d'épuration de Goillard.

Les stations d'épuration d'Aiffres, Coulon, Mauzé sur le Mignon, Magné et Saint Hilaire ont été en surcharge hydraulique une partie de l'année. Ceci n'a pas perturbé leur fonctionnement, hormis pour le mois de décembre où la pluviométrie exceptionnelle (190 mm) a eu des conséquences localement.

Par ailleurs, une partie des eaux n'est pas traitée sur ces stations d'épuration. Des déversements ont été mesurés (cf. p23) ; ils sont parfois très importants en période pluvieuse et de crue (impact environnemental moindre).

# Année 2011

Désignation STATION	Capacité nominale (EH)	Population raccordée	DCO en %	DBO5 en %	MES en %	Azote (NGL) en %	Phosphore en %	Taux de conformité des bilans 24h Step > 2000 EH	Observation	Ratio de consommation énergétique en KW/kg DBO5_éliminé
Aiffres	4200	3600 – charge = 3000 à 4000	96.1	99.0	97.7	85.7	82.9	97.5 %	1 défaut Azote	1.90
Arçais	150	120						1 bilan 24h réalisé en 2010		
Chauray (janvier- avril)	4500	5000 – charge = 4500 à 5500	87.7	91.8	88.7			44 %	2 défauts : DBO 2 défauts : MES	0.81
Coulon (réel)	1660	1125 – charge=1100 à 1500	93.7	97.7	93.5	78,4 (NTK)	69.7	100 %		2.25
Echiré (janvier à avril)	4330	1800 – charge=2000 à 2600	95.2	98.2	97.1			100%		1.80
Frontenay RR	1500	2400 – charge=1200 à 1600	96.1	98.9	97,2	89.3	93.2	98.1 %	1 défaut Azote	5,17
Magné	3600	2700 – charge=1500 à 3400 ?	95.3	99.0	97.7	89.0	89.1	97.7 %	1 défaut : Phosphore	3,88
Mauzé sur Le Mignon	3500	2000 – charge=1500 à 2200	92,5	97,8	95,6	88.3	90.2	90 %	1 défaut : DBO 1 défaut : DCO 1 défaut : MES 1 défaut : Azote	2,21
Niort (Goillard)	80000	57750	94.5	98,1	96.4	84.4	92	97 %	13 défauts: Azote 1 défaut : Phosphore	2.50
Niort (Tranchée)	283	120						1 bilan 24h réalisé en 2010		
Saint Gelais (Pelle chat)	24000	8000	96	99.1	97.4	85.2	50.3	86.1 %	1 défaut : DCO 1 défaut : Azote 8 défaut : Phosphore	2.96
Saint Gelais (bourg) (janvier à avril)	700	1200						2 bilans 24h/ an (1000EH<step< 2000EH)		
Saint Gelais Buisson Martin	180	80	87.6	95.8	44.8	20.2	25.5	1 bilan 24h réalisé en 2010		0
Saint Gelais -	60	20						1 bilan 24h réalisé en 2010		

Poligny									
Saint Hilaire La Palud (bourg)	1000	1000 – charge = 900 à 1200	83.1	92.3	78.6	77.4	63.0	2 bilans 24h/an (1000EH<step<2000 EH) 100%	0,57
Saint Hilaire La Palud (Névoire)	150	100						1 bilan 24h réalisé en 2010	

La station d'épuration de Saint Gelais (Pelle Chat) a été mise en service : le traitement de l'azote est très performant, celui de phosphore a été mis en route en milieu d'été 2011. Les consommations énergétiques ont nettement augmenté pour cette nouvelle station d'épuration, car elle est loin d'atteindre sa capacité nominale (et donc l'optimal de rendement).

Après sa mise en service courant 2010, le traitement du phosphore a fonctionné de façon satisfaisante toute l'année à La Vergnée (Frontenay Rohan-Rohan). Les consommations énergétiques restent élevées (même cause que Pelle Chat)

Une « année sèche » et une réorganisation du traitement des boues à Goilard ont permis de nettement réduire la consommation énergétique, tout en maintenant la qualité du traitement. A noter que l'arrêt successif des 2 bassins biologiques (remplacement des diffuseurs fines bulles), pendant chacun plus de 2 semaines, n'a pas eu de conséquence sur le respect des rendements épuratoires.

Malgré les dépassements hydrauliques fréquents sur les stations de Coulon et Saint Hilaire et assez réguliers à Aiffres, Arçais et Mauzé sur le Mignon, les résultats de traitement de ces stations sont de très bon à excellents.

- ◆
- ◆ **EH** : C'est la pollution théorique engendrée par un habitant. 1 **Equivalent-Habitant** correspond à 60 g de DBO5 ; 135 de D.C.O ; 9,9 g d'azote et 3,5 g de phosphore par jour.
- ◆ **DBO5** : **D**emande **B**iochimique en **O**xygène pour **5** jours. La connaissance de cette valeur permet d'évaluer la charge polluante contenue dans l'eau usée.
- ◆ **D.C.O** : **D**emande **C**himique en **O**xygène ; cette valeur détermine la quantité globale d'oxygène nécessaire à la dégradation de la pollution.
- ◆ **M.E.S** : **M**atières **E**n **S**uspension ; c'est la concentration en masse non soluble contenue dans un liquide
- ◆ **AZOTE** : dans les eaux usées domestiques, l'azote provient essentiellement des rejets humains physiologiques.
- ◆ **PHOSPHORE** : le phosphore des eaux usées domestiques provient des rejets physiologiques et des détergents.

Pour plus de précisions sur les termes techniques, consulter le glossaire porté en annexe.

### • Evolution du débit moyen journalier (en m<sup>3</sup> par jour)

L'évolution en moyenne des charges hydrauliques traitées sont les suivantes :

DESIGNATION STATION	2005 – année sèche	2010	2011	2012	2013
Aiffres	601	767	661	692	1183
Arçais (bourg)	12	33	20	28	/
Arçais (Vendier)					45
Beauvoir sur Niort					161
Brûlain					
Chauray	718	945	927**		
Coulon	282	476	406	496	603
Echiré	256	262	271**		

<b>Frontenay-Rohan-Rohan</b>	423	586*	475	533	607
<b>Germond Rouvre</b>					100
<b>Magné</b>	288	418	344	508	568
<b>Marigny</b>					88
<b>Mauzé</b>	326	406	423	473	482
<b>Niort (Goilard)</b>	10 826	16 525	13 783	13 915	16271
<b>Prahecq</b>					722
<b>Prahecq (hameau)</b>					
<b>St-Gelais</b>	109	144	119**		
<b>St Gelais Pelle Chat</b>			1352*	1575	1740
<b>St-Gelais Buisson Martin</b>	5	8	11	14	24
<b>Saint-Gelais Poligny</b>					
<b>St-Hilaire (bourg)</b>	228	323	207	330	333
<b>St-Hilaire (La Névoire)</b>		13	10	12	13
<b>St- Maxire (Les champs de la croix)</b>				15*	30
<b>Saint Symphorien</b>					
<b>Niort la Tranchée</b>		73	132	81	98
<b>TOTAL CAN 1</b>	14 074	21 007	17 852	18 701	<b>21 997</b>
<b>TOTAL autres communes</b>					<b>1071</b>

*Seules les données effectivement disponibles sont reportées.*

\*: Mise en service nouvelle station d'épuration

\*\* : arrêt STEP en cours d'année

valeurs en rouge : dépassement charge hydraulique.

La mise en service de la métrologie a permis de comptabiliser des temps de rejets d'eaux usées significatifs :

Ils représentent :

- 28% des volumes collectés à Aiffres (jusqu'à plus de 50% en janvier 2013, avec une pluviométrie très importante en janvier et record le mois précédent)
- 8% des volumes sont déversés à Mauzé sur le Mignon (PR Bourdin)
- 688.000 m<sup>3</sup> au quai Métayer, soit 18% des volumes pompés au poste du Quai Métayer vers la STEP de Goilard, et 85 200 m<sup>3</sup> au quai de la préfecture (soit 6,55% du volume conservé). A noter que le débit déversé au quai de la Préfecture est vraisemblablement largement sous-estimé. Les incertitudes importantes sur certaines mesures ne permettent pas d'avoir de meilleur ordre de grandeur pour cette année 2013.
- 1196h de déversement ont été comptabilisées à Coulon.

Au total, en 2013, 8 millions de m<sup>3</sup> (6,8Mm<sup>3</sup> en 2012, 6,5M m<sup>3</sup> en 2011, 7.65M m<sup>3</sup> en 2010) d'eaux usées ont été traitées dans les stations d'épuration de la CAN, soit une relative stabilité par rapport à 2011, malgré une fin d'année très pluvieuse.

### **c) Le poste de pompage des eaux usées**

Les postes de pompage sont utilisés pour reprendre les eaux des points bas qui sont ensuite dirigées vers les stations d'épuration. Actuellement, sur les 16 communes équipées en réseaux collectifs, il existe plus de 170 postes de pompage qui sont de diverses capacités : de moins de 10 m<sup>3</sup>/heure jusqu'à 1 200 m<sup>3</sup>/heure au poste du quai Métayer à Niort.

Les postes de pompage sont visités à des cadences variables selon leur importance. Un système de télégestion, dont le poste central est situé à la station d'épuration de Niort, permet de visualiser la marche de ces postes et d'intervenir en cas de problème.

Dans un souci d'économie d'énergie, les pompes de refoulement renouvelées sont à haut rendement <sup>(DD A7)</sup>.

#### **d) Production et traitement des boues**

Les boues désignent les sédiments résiduaire issus du traitement des eaux usées des stations d'épuration. Toutes les boues extraites nécessitent un traitement avant d'être renvoyées à leur « destination finale ».

Les productions de boues, exprimées en tonnes de matières sèches (T de MS) sont les suivantes :

DESIGNATION STATION	QUANTITE DE BOUES (TMS) 2005	2010	2011	2012	2013
Aiffres	84	54	82,5	88.6	74,7
Arçais Le Vendier		2	1,4	1	0
Beauvoir S/Niort		28,5	28,5	29,4	28
Brûlain					11
Chauray	83	101	31**		/
Coulon	21	21	15	19.4	20
Echiré	52	47	16**	/	/
Frontenay-Rohan-Rohan	15	22	44	40	41,7
Germond Rouvre					0
Magné	45	61	39	48	44,2
Mauzé sur Le Mignon	42	40	40	47	42
Niort (GOILARD)	1 064	1 806	1 417	1561	1609
Prahecq					31,7
Saint Gelais (Pelle Chat)			90*	216	265
Saint –Gelais	8	5	1,8**		
Saint-Gelais (Poligny)		0,034	0,2	0.2	

<b>Saint-Hilaire (bourg)</b>			54	0	0
<b>Saint-Hilaire (La Névoire)</b>		1	1.6	0.9	1,7
<b>Saint-Gelais (Buisson Martin)</b>		0,08	0	0.1	0
<b>St-Maxire (Les champs de la croix)</b>				0	0
<b>Niort (La Tranchée)</b>		0,6	1	0.1	0
<b>TOTAL CAN</b>	1 414	2 161	1 833.5	1 913	2 098
<b>TOTAL autres communes</b>					79

Les boues (liquides) des stations d'Aiffres, Magné, Mauzé/le Mignon et Prahecq sont épandues et valorisées en agriculture. Les boues de la station d'épuration de Coulon, sont transportées à la station d'épuration de Goilard où elles sont déshydratées par centrifugation. Les boues de la station d'épuration de Pelle Chat font l'objet d'une filière de traitement identique. Elles sont ensuite transportées à Chambon (17) ou Saint Hermine (85) où elles sont compostées avec des déchets verts, puis épandues sur des terres agricoles.

Les boues de la station d'épuration de Frontenay-Rohan-Rohan sont déshydratées et chaulées, puis épandues (2 campagnes par an).

Les boues des STEP de St Symphorien, St Maxire et Arçais sont actuellement gérées sur des filtres plantés de roseaux.

#### e) Autres produits

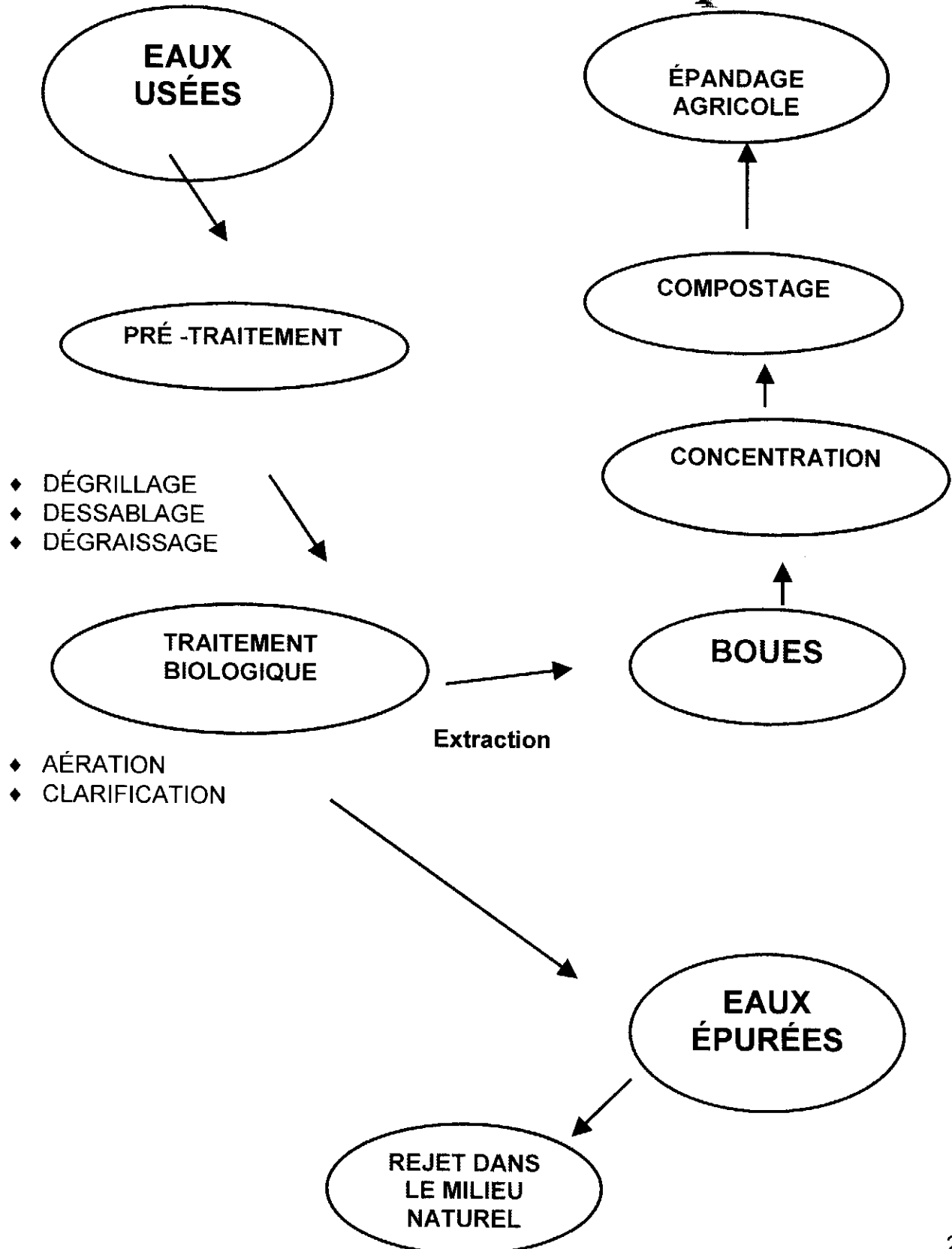
Les stations d'épuration de GOILARD, La Vergnée et Pelle-Chat ont réceptionné et traité :

		2010	2011	2012	2013
<b>Matière vidange (m<sup>3</sup>)</b>	<b>Goilard</b>	5942	5914	5309	4419
	<b>La Vergnée</b>			53	32
	<b>Pelle Chat</b>			178	1106
<b>Graisses (m<sup>3</sup>)</b>		1242	1593	1109	1768
<b>Boues extérieures (m<sup>3</sup>) (autres STEP CAN)</b>		7998	1716	1039	1037



Les apports de matières de vidange sont équivalents à 2012 (mais avec une répartition différente entre Goilard et Pelle-Chat, ceux en graisse ont repris. Les arrivées de boues extérieures ont encore chuté ; en effet, les boues des stations d'épuration d'Echiré, Chauray et Saint Gelais ne viennent plus à Goilard, mais sont directement traitées sur la nouvelle station de Pelle Chat. 2012 est la première année complète.

# Que deviennent les eaux usées domestiques ?



## 2) La population et son raccordement au réseau collectif

(c. f annexe 4)

Le nombre d'abonnés ou de foyers desservis par les réseaux collectifs et donc soumis à la redevance d'assainissement sont les suivants :

Communes	2003	2011	2012			2013		
			Abonnés	Population desservie	Taux de desserte	Abonnés	Population desservie	Taux de desserte
Aiffres	1 446	1780	1754	4 121	77%	1761	4 125	77%
Amuré	0				0%			0%
Arçais	40	47	47	104	17%	49	107	17%
Bessines	186	433	448	1 184	72%	502	1 202	74%
Chauray	1 945	2791	2853	5 002	95%	2939	5 009	95%
Coulon	626	621	609	1 608	69%	609	1 608	69%
Echiré	703	959	1004	2 226	65%	1033	2 248	66%
Epannes	0				0%			0%
Frontenay Rohan Rohan	850	1101	1120	2 387	77%	1170	2 411	77%
La Rochénard	0				0%			0%
Le Bourdet	0				0%			0%
Le Vanneau- Irleau	0				0%			0%
Magné	991	1026	1036	2 356	80%	1039	2 358	80%
Mauzé sur le Mignon	1 028	1352	1311	2 651	94%	1415	2 663	94%
Niort	21 850	29188	29591	57 754	95%	30612	57 841	96%
Priaire	0				0%			0%
Prin-Deyrancon	0				0%			0%
St-Gelais	427	612	722	1 401	78%	791	1 428	80%
Saint Georges de Rex	0				0%			0%
St-Hilaire la Palud	378	612	661	1 154	70%	700	1 174	71%
Saint Maxire	0				0%	309		0%
St-Rémy	111	398	418	1 007	95%	412	1 007	95%
Sansais	64	93	92	205	26%	100	218	28%
Sciecq	0	183	183	354	59%	189	358	60%
Thorigny s/ le Mignon	0				0%			0%
Usseau	0				0%			0%
Vallans	0				0%			0%

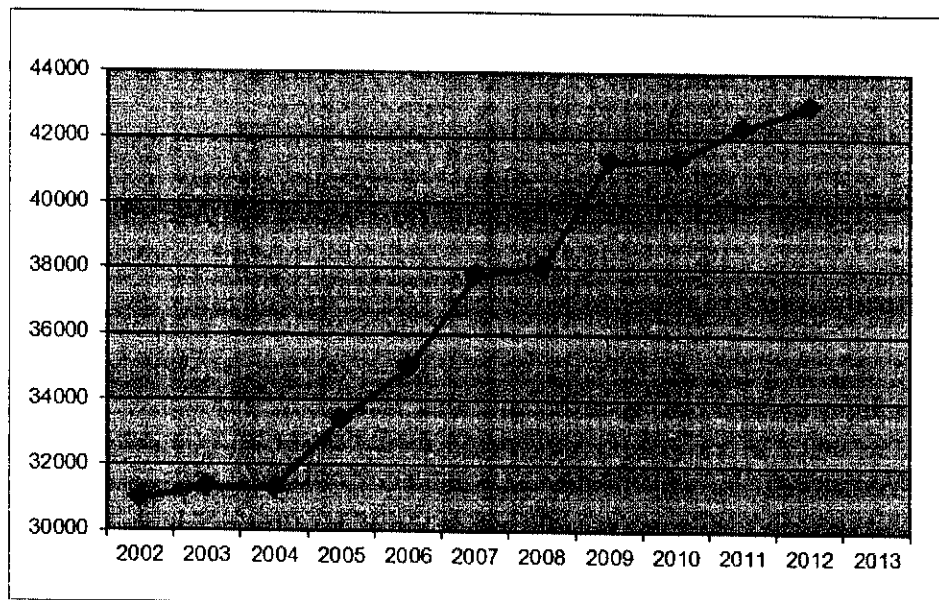
Villiers en Plaine	0				0%			0%
Vouillé	640	1132	1148	2 629	79%	1168	2 639	79%
<b>Total CAN</b>	31351	<b>42328</b>	<b>42 997</b>	<b>86 143</b>	<b>81%</b>	<b>44 798</b>	<b>86 396</b>	<b>81%</b>
Granzay Gript						168	336	37%
St Symphorien					60	389	778	37%
<b>TOTAL CCPC</b>					<b>60</b>	<b>557</b>	<b>1 114</b>	<b>37%</b>

Le taux de desserte est calculé en divisant le nombre d'habitants desservis par un réseau public par le nombre d'habitants de la commune.

Il n'est pas conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 Mai 2007, car nous ne disposons pas du total d'habitants en zone d'assainissement collectif. En conséquence, le taux de desserte affiché ici est inférieur à celui prescrit par l'arrêté (p 201.1)

Le service réalise quotidiennement des contrôles de raccordement sur l'assainissement collectif, et transmet une fois par an, aux communes, la liste des usagers dont l'assainissement collectif n'est pas conforme. <sup>(DD A7)</sup>

# Evolution des nombres d'abonnés



Il existe par ailleurs 15 autorisations de déversement de rejets industriels (10 en 2011, 14 en 2012), 17 en cours d'instruction (dossiers non aboutis).

### 3. Les astreintes

Il existe une astreinte permanente au service assainissement de la CAN composée de :

- 1 cadre
- 2 égoutiers
- 1 électromécanicien

L'ensemble des appels a donné lieu aux interventions suivantes (en heures) :

Interventions	2011	2012	2013
<b>Cadres (nombre appels)</b>	40 (77)	50 (115)	50 (91)
<b>Electromécanicien</b>	177	152	90
<b>Egoutiers (2 agents)</b>	160*2	150*2	129*2

## **C) Le prix du service assainissement**

### **1) Le tarif de la redevance assainissement**

#### **1-1 CAN**

(cf. annexe 4)

La redevance d'assainissement collectif est la principale recette du budget de l'assainissement. Elle est destinée à financer les charges de fonctionnement du service ainsi que les investissements indispensables (stations d'épuration, réseaux, hydrocureurs...).

Elle s'applique aux consommations d'eau des immeubles desservis par le réseau d'assainissement collectif raccordés ou considérés comme raccordables.

La facturation de la redevance d'assainissement est assise sur la consommation d'eau de l'utilisateur (volumes d'eau comptabilisés aux compteurs et relevés par le service de l'eau). Le prix de l'assainissement n'est pas soumis à la TVA, le budget annexe de l'assainissement n'y étant pas assujéti.

L'assainissement est facturé dès la mise en service du réseau. L'utilisateur a l'obligation de raccorder toutes ses évacuations d'eaux usées dans un délai maximum de 2 ans ; passé ce délai, s'il n'a pas déclaré au service de l'assainissement ce raccordement (le service en vérifie la conformité sur rendez-vous), la redevance est majorée de 100%. On parle alors de DR : double redevance par opposition à la SR : simple redevance appliquée lorsque le raccordement au réseau est conforme.

Le tarif de la redevance assainissement est voté chaque année par le Conseil de Communauté. Depuis 2006, il est uniforme sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération de Niort. Néanmoins, lors de la création de la CAN, les tarifs de la redevance d'assainissement en vigueur sur les différentes communes étaient très disparates : de 0,69 € à 1,30 €/m<sup>3</sup>. Il a été décidé par délibération en date du 20 mars 2000 d'unifier le tarif de la redevance au terme d'une période de 6 ans avec un objectif de 1,30 €/m<sup>3</sup> en 2006 pour toutes les communes de la CAN, ce tarif unifié incluant le financement de nombreux investissements.

Depuis 2008, la redevance assainissement est composée d'une part fixe et d'une part variable (voir ci-dessous) auxquelles s'ajoute la Redevance pour Modernisation des Réseaux de Collecte (RMRC) dont le montant, fixé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,

était en 2012 de 0,20€ par m<sup>3</sup>, soit près de 10% du montant de la facture d'assainissement.

Les baisses continues de consommations d'eau, associées aux réductions des subventions (investissement, fonctionnement) et à l'augmentation des coûts (énergies, matières premières, travaux) nécessitent l'augmentation des tarifs pour garantir une recette permettant de faire face aux investissements. En 2013, à périmètre constant, on enregistre une légère baisse de la consommation. L'augmentation du tarif de la redevance a juste permis de stabiliser les recettes par rapport à 2012.

### Evolution du tarif de la redevance de 2010 à 2014

Depuis 2008, la redevance est composée d'une part fixe annuelle permettant de garantir une partie des recettes, en particulier lorsque les volumes d'eau potable vendus sont en baisse, et d'une part variable en fonction du volume consommé.

En 2013, la hausse des tarifs a été modérée. Pour une consommation annuelle d'eau de 120 m<sup>3</sup>, cette hausse a été de 5,38, soit une évolution de moins de 2,5%.

Afin de ne pas pénaliser les petits consommateurs, la tarification est progressive pour les 20 premiers m<sup>3</sup>.

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Part fixe</b>	<b>30 €</b>	<b>30,60 €</b>	<b>31,37</b>	<b>32,15</b>	<b>32,95</b>
<b>1<sup>ère</sup> tranche (20 1<sup>ers</sup> m<sup>3</sup> annuels)</b>	<b>1,25€ / m<sup>3</sup></b>	<b>1,27€ / m<sup>3</sup></b>	<b>1,30</b>	<b>1,33</b>	<b>1,36</b>
<b>2<sup>ème</sup> tranche (au-delà de 20 m<sup>3</sup>)</b>	<b>1,69€ / m<sup>3</sup></b>	<b>1,72€ / m<sup>3</sup></b>	<b>1,76</b>	<b>1,80</b>	<b>1,85</b>

Depuis 2010, sur la base d'une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> par foyer, les montants facturés, en application des différents tarifs, ont été les suivants :

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Facture pour 120 m<sup>3</sup> consommés</b>	<b>224,00</b>	<b>228,00</b>	<b>233,37</b>	<b>238,75</b>	<b>244,13</b>

Ceci représente une augmentation de 8% en 5 ans.

## **1-2 Communauté de communes Plaine de Courance**

Les tarifs votés sont les suivants :

	2012	2013
<i>Part fixe</i>	41,9	130
<i>Part variable</i>	0,74	1,70
<b>Total pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>130,70</b>	<b>333,60</b>

Les tarifs sont sans TVA. C'est la SAUR qui édite les factures, conjointement avec celles d'eau potable.

L'augmentation sensible (255%) votée en 2013 correspond aux besoins de financement des travaux importants engagés sur Granzay-Gript et St-Symphorien (réseaux, stations d'épuration, postes de refoulement). Par ailleurs, il est prévu une augmentation de 5% par an jusqu'en 2020.

La première année suivant la mise en service du réseau, l'assainissement n'est pas facturé. Les autres règles de facturation de l'assainissement collectif sont identiques à celles de la CAN.

## **2) Evolution des volumes d'eau soumis à la redevance**

### **2-1 - CAN**

Communes	2010	2011	2012	2013
<i>Aiffres</i>	178 978	172 941	179 349	155 422
<i>Arçais</i>	3 046	3 025	3 596	3 431

Bessines	60 498	55 155	59 381	60 087
Chauray	370 723	348 825	377 000	383 063
Coulon	62 423	61 148	61 798	59 533
Echiré	96 722	100 320	102 504	102 428
Frontenay RR	93 344	93 272	95 104	94 070
Granzay-Gript St-Symphorien	0	0	0	0
Magné	103 444	94 153	96 984	85 492*
Mauzé/Mignon	102 969	101 357	110 539	130 489
Niort	3 123 517	3 144 599	3 115 819	2 973 470
St-Gelais	59 119	63 531	64 891	69 267
St-Hilaire la Palud	57 885	57 376	55 950	54 012
St-Maxire				18 651
St-Rémy	38 229	37 834	37 673	35 041
Sansais	11 775	11 338	12 182	8 585
Sciecq	17 860	17 898	18 149	16 660
Vouillé	120 163	120 079	120 770	116 787
Conventions hors SEV			40 573	73 548
<b>Total</b>	<b>4 500 695</b>	<b>4 363 523</b>	<b>4 552 893</b>	<b>4 440 036</b>

\* volumes estimatifs

Depuis 2001, les volumes sont passés de 149 m<sup>3</sup>/an et par abonné à moins de 120 m<sup>3</sup>/an et par abonné, soit une baisse de l'ordre de **20 %**.

Les moyens permettant de maintenir le niveau de recettes nécessaire à l'équilibre du budget sont l'augmentation du nombre d'abonnés, des tarifs ou des consommations.

## 2-2 – Communauté de communes Plaine de Courance

En 2012, 5831 m<sup>3</sup> ont été consommés par 60 abonnés. Au moment de la rédaction de ce rapport, les données 2013 n'ont pas été communiquées.

### 3) Services et sensibilisations (DD A7)

Dans le but d'améliorer la salubrité publique, le service accueille de nombreux usagers physiquement et téléphoniquement afin de répondre à l'ensemble de leurs questions à propos des factures, de l'assainissement collectif et non collectif. De plus un accompagnement social des usagers en difficulté est prévu.

Le service assainissement organise plusieurs visites et sorties pédagogiques dans l'année et participe à des salons et des réunions sur l'environnement et l'usage de l'eau. L'objectif est d'informer le grand public sur la chaîne d'assainissement et son fonctionnement et de sensibiliser les usagers aux différentes pollutions à éviter et sur leur consommation d'eau. Le service communique aussi avec plusieurs organismes territoriaux, d'autres services de la CAN, les mairies, des élus... dans un souci de gestion globale et de coopérations.

## D) Le budget, indicateurs financiers et investissements

### D-1 CAN

#### 1) Le budget de fonctionnement

Au terme de l'exercice 2013, le budget du service assainissement présentait un résultat de fonctionnement positif de 1 211 757,46 € affecté majoritairement au besoin de financement de la section d'investissement.

### Réalisations 2013 :

Dépenses : ..... 12 187 916,72 €

Recettes : ..... 13 259 451,97 €

#### a) Les dépenses

Principales dépenses de fonctionnement de 2010 à 2013

	2010	2011	2012	2013
Charges à caractère général	2 447 007	2 449 212	2 428 371	2 547 129
Charge de personnel	2 127 767	2 246 613	2 243 509	2 436 576*
Charges financières	1 334 211	1 555 513	1 642 861	2 678 098
Pertes sur créances irrécouvrables	191 492	126 665	104 361	89 022
Charges exceptionnelles	325 273	142 201	138 919	28 251
Dotations aux amortissements	1 726 488	2 568 213	3 063 360	3 252 230

Intégrant les agents en charge des eaux pluviales

#### b) Les recettes

Principales recettes de fonctionnement de 2010 à 2013

	2010	2011	2012	2013
Redevance assainissement collectif	8 426 894	8 615 088	8 812 656	8 848 116
Redevance ANC	41 876	63 501	79 752	104 854
Double redevance	271 904	258 624	242 471	259 953
Facturation PRE	542 088	465 502	471 244	531 567
Facturation branchements	215 279	228 257	396 448	296 212
Contribution Eaux pluviales*	344 372	320 067	319 421	602 668

\*Contribution versée par le budget principal de la CAN compensant les dépenses de la compétence des eaux pluviales supportées par le budget assainissement (personnel, charges courantes, dettes).

## 2) Le budget d'investissement

#### a) Les dépenses

Principales dépenses d'investissement de 2010 à 2013 (hors restes à réaliser)

	2010	2011	2012	2013
Matériels, terrains, études	330 438	478 248	579 332	339 337
Constructions et réseaux	8 996 237	5 588 377	6 335 479	5 797 786

Remboursement capital de la dette	1 538 475	1 850 545	1 978 349	1 895 178
-----------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

## b) Les recettes

Principales recettes d'investissement de 2010 à 2013 (hors restes à réaliser)

	2010	2011	2012	2013
FCTVA	1 628 612	1 102 724	868 646	957 644
Subventions	2 061 788	2 496 411	2 321 017	2 996 212
Emprunts	4 745 000	1 878 000	2 980 000	3 882 240
Autofinancement*	4 913 809	3 301 996	4 126 688	3 868 289

\* Chapitre 040 (rec - dép) + affectation du résultat de fonctionnement au 1068

## D-2 Communauté de Communes de Plaine de Courance

Dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2013 par la CCPC (Assainissement collectif et non collectif)

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	288 463	1 218 853
Recettes	295 034	1 591 843

## 3) Investissements, organisation en lien avec l'objectif de développement durable. <sup>(DD A7)</sup>

Un suivi analytique des rejets et des cours d'eau ainsi que de nombreux diagnostics sur les réseaux permettent une maintenance continue et durable et des solutions de traitement des eaux usées à long terme.

Les nouveaux investissements intègrent systématiquement une part de renouvellement des réseaux.

Le programme d'investissement d'assainissement collectif fait l'objet d'un programme pluriannuel d'investissement PPI (2008-2014) dont les priorités ont été fixées en fonction des obligations réglementaires & la préservation des milieux.

Le programme d'investissement d'eau pluviale fait actuellement l'objet de la mise en œuvre d'un nouveau PPI.

Le service assainissement accueille aussi un grand nombre de stagiaires (une vingtaine par année), forme des apprentis (1 apprenti et 1 contrat aidé) et permet des formations internes.

Le service assainissement fait souvent appel à des prestataires (entreprise d'insertion professionnelle) pour divers opérations (en particulier pour l'entretien des espaces verts)

## E) Les Travaux



En 2013, la CAN a réalisé 397 branchements d'eaux usées se répartissant de la façon suivante par commune :

COMMUNE	2010	2011	2012	2013
Aiffres	3	8	1	5
Arçais	17 (pas en service)	208 (pas en service)	105 (pas en service)	2
Bessines	2	7	58	15
Chauray	21	18	15	13
Coulon	1	3	7	
Echiré	1	34	5	6
Epannes		49 (pas en service)	248 (pas en service)	87
Frontenay Rohan Rohan	7	11	97 (pas en service)	8
Le Vanneau Irleau	0	0	0	
Magné	3	7	10	11
Mauzé sur le Mignon	4	10	8	8
Niort	64	80	71	68
Prin Deyrançon	1	0	0	1
Sansais	2	0	1	
St Gelais	2	31	2	2
St Hilaire la Palud	6	9	1	2
St Maxire	75 (pas en service)	116 (pas en service)	2	108
St Rémy	0	0	6	
Sciecq	1	0	0	
Vouillé	5	5	1	57 (pas en service)
<b>Total eaux usées</b>	215	596	696	397
<b>Total eaux pluviales</b>	10	22	14	12

Depuis sa création, CCPC a réalisé 497 branchements d'assainissement (329 à Saint Symphorien et 168 à Granzay Gript).

### 1) Travaux achevés

Les extensions de réseau d'eaux usées représentent 7550 mètres, essentiellement sur les communes de :

- Bessines,
- Epannes,
- Saint Maxire
- Vouillé,

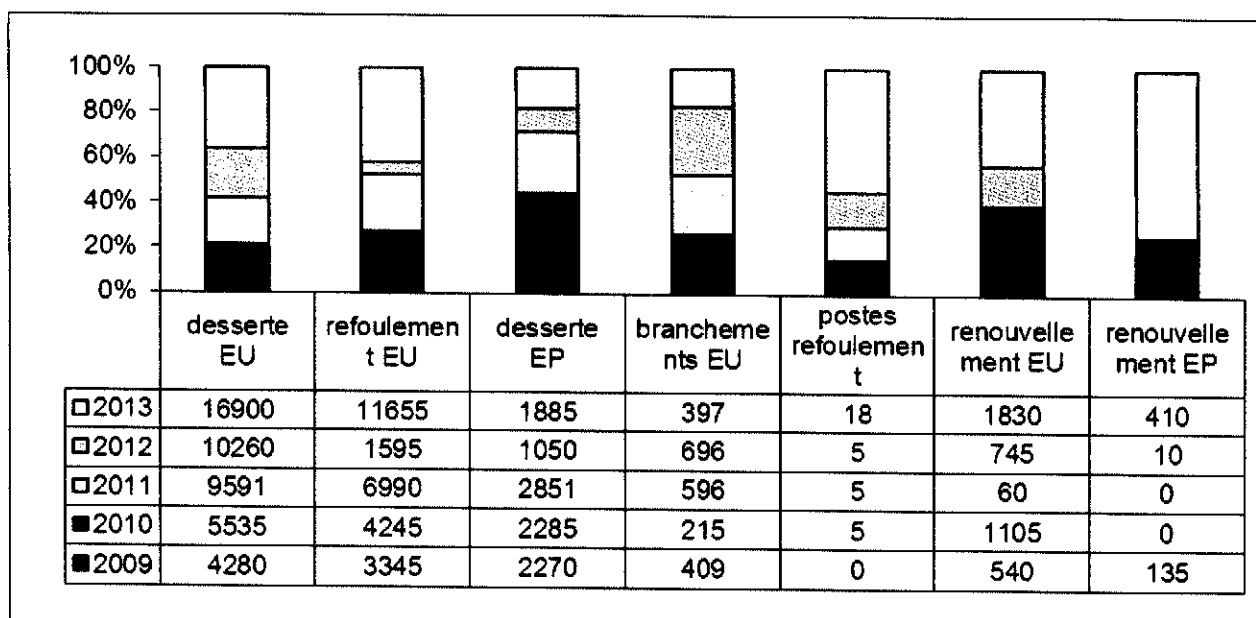
Les renouvellements de réseau continuent à augmenter (1 830 ml en 2013 contre 750 ml en 2012), avec une priorité donnée en secteur sensible (ex : secteur du Lambon à Niort).



Ont également été réalisés 1650 mètres de réseaux de refoulement, en liaison avec la mise en service de nouvelles zones de desserte. La longueur totale des réseaux est passée de 677,5 km à 685 km.

Par ailleurs, les travaux suivants ont été réalisés en régie :

- Réfection de 13 postes de refoulement (sécurité « stop-chutes », remplacement pompes, armoire électrique, hydraulique ou renouvellement complet),
- Télégestion de 12 postes de refoulement, avec mise en place de liaisons radios sur 5 (limitation des coûts téléphoniques)
- Station d'épuration de Coulon : programmation de l'automate industriel, télégestion
- Station d'épuration de Goilard :
  - sécurisation des communications (alarmes) et réseau interne
  - amélioration du fonctionnement du surpresseur de traitement biologique des graisses
  - renouvellement d'équipements d'usure sur les 2 clarificateurs de Goilard (arrêt successif des 2 ouvrages)
- utilisation d'un outil testeur de batteries ; il permet de mesurer la capacité réelle résiduelle des batteries (utilisées en télégestion) et prolonger leur durée de vie. Ce système permet de ne pas remplacer systématiquement les batteries ayant plus de 4 ans. Sur 32 batteries testées de plus de 4 ans, 12 ont ainsi pu être réinstallées.
- réalisation en régie d'un aérateur de surface mobile (y compris armoire électrique) pour secourir les STEP en cas de panne sur un système d'aération.
- révision de tous les motoréducteurs des clarificateurs de stations d'épuration



La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été assurée directement par le service Assainissement.

Au cours de l'année 2013 ont aussi été effectués :

Pour les eaux usées :

- démarrage de la construction du bassin d'orage quai métayer (4300 m<sup>3</sup>)



- travaux de réalisation des postes de refoulement à Epannes et Amuré
- 1<sup>ère</sup> tranche de renouvellement du collecteur d'assainissement dans le Lambon (Niort)
- Démarrage des travaux de desserte en assainissement de Gascougnolles (Vouillé)
- Desserte en assainissement de Chanteloup (réseau, poste de refoulement)
- mise en service de la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de desserte à St Maxire,
- mise en service de la station d'épuration d'Arçais (avril)
- mise en service des réseaux d'assainissement d'Epannes, La Gorre (Amuré), le Pont (Frontenay Rohan Rohan)
- desserte en assainissement de la ZAE Les Lucs-Les Carreaux
- étude de la desserte en assainissement de Vallans
- étude de la problématique assainissement à Usseau
- étude de la desserte en assainissement de Vallans

### Pour les eaux pluviales :

- Renouvellement du réseau dans le Lambon 1<sup>ère</sup> tranche), limitation du nombre de points de rejet
- Extension des réseaux à Amuré (Chausse), Bessines, Chauray, Saint Maxire et Vouillé (Gascougnolles)
- Elaboration des dossiers d'autorisation/déclaration pour 4 bassins d'orage (Niort/Echiré)
- Démarrage de l'étude de schéma de gestion des eaux pluviales de Niort, en et hors périmètre de protection de captage d'eau potable
- Etude de restructuration des réseaux du bourg de Sansais (en lien avec les travaux d'assainissement)
- 

**Les perspectives pour l'année 2014 sont les suivantes (CAN2):**

### Pour les eaux usées :

- Démarrage réseaux sur Sansais (bourg)
- Démarrage réseaux de Vallans
- Démarrage réseaux de Granzay Gript et Saint Symphorien (2<sup>ème</sup> partie)
- Début exploitation STEP Saint Symphorien
- Mise en service du bassin d'orage quai Métayer
- Début de la desserte Moulin-neuf – Bois Berthier (Echiré)
- 2<sup>ème</sup> tranche de renouvellement du collecteur d'assainissement dans le Lambon ( Niort)
- Renouvellement réseau Magné
- Renouvellement réseau Coulon
- Renouvellement réseau Grand'Rue Mauzé sur la Mignon (mise en séparatif)
- Début des études diagnostic des réseaux d'Aiffres, Chauray, Mauzé sur le Mignon
- Etude fouilles archéologiques Usseau
- Etude desserte en assainissement Irleau et le Vanneau
- Etude hydrogéologique et dossier loi sur l'eau STEP Marigny
- Fin renouvellement réseau Marigny
- Suivi contentieux STEP Germond-Rouvre
- Etude réhabilitation STEP Brûlain
- Poursuite des renouvellements des postes de refoulement (Marigny, Prahecq)
- Mise en sécurité des équipements électriques nouvellement transférés
- Extension et harmonisation de la télégestion (ex : raccordement des sites sur télégestion CAN1)
- 

### Pour les eaux pluviales :

- Schéma de gestion des eaux pluviales et modélisation des réseaux de Niort
- Extension/renouvellement de réseau à Vouillé (Gascougnolles, et rue de l'abbaye)
- Modifications des dossiers lois sur l'eau pour les bassins d'orage proche du Lambon (mesures compensatoires complémentaires étudiées)
- Enquête publique et consultation des entreprises pour la gestion des eaux pluviales (réseaux, bassin) à Moulin-neuf – Bois Berthier (Echiré)
- Recherche informations sur patrimoine eaux pluviales des 16 nouvelles communes de la CAN2

➤ Début de l'entretien du pluvial pour les 29 communes de la CAN

**Au regard du développement durable :** <sup>(DD A7)</sup>

Les travaux ayant un impact sur la ressource en eau potable ou sur les milieux sensibles sont prioritaires. C'est le cas pour les extensions de réseau en périmètre de protection de captage :

- Saint Maxire
- Epannes
- le Pont (Frontenay RR)
- la Gorre (Amuré)
- Vallans
- Granzay Gript

Ainsi qu'en zone sensible :

- Arçais, Sansais, Bessines (marais poitevin)

Les stations d'épuration nouvelles (Frontenay Rohan Rohan, Saint Gelais, Arçais, Saint Maxire, Saint Symphorien) ont des normes de rejet très strictes en azote et phosphore, afin de réduire les risques d'eutrophisation

Lors de la conception des stations d'épuration, à résultat qualitatif équivalent, ce sont les équipements les plus économes énergétiquement qui sont privilégiés, ainsi que les traitements requérant peu ou pas de produits chimiques (ex : traitement des boues sur les filtres planté de roseaux à Beauvoir sur Niort, Saint Maxire, Arçais, traitement sur filtres plantés de roseaux à Usseau et Marigny). Le critère coût de fonctionnement (essentiellement énergétique) est intégré à toutes les consultations où du matériel est consommateur d'énergie.

Le service favorise le réemploi des matériaux extraits lors de travaux de réseau.

Les travaux font l'objet de contrôles (compactage, passages caméras, tests d'étanchéité) pour s'assurer de la qualité et de la durabilité des installations.

Lors des travaux de renouvellement en régie les pièces électriques et mécaniques encore « en état » sont testées et gérées en stockage, pour pouvoir être réutilisées sur d'autres sites anciens (pièces compatibles). A titre d'exemple, en 2013, les anciens départs moteurs et composants de l'armoire électrique de la STEP de Coulon ont été récupérés

La CAN participe aux réunions de coordination de travaux des communes et informe les autres concessionnaires lors de la programmation des travaux.

# **ANNEXES**

# **ANNEXE 1**

A1 - GLOSSAIRE

**AGENCE DE L'EAU** : établissement public à caractère administratif, le champ d'activité de chaque agence

correspond à un grand bassin hydrographique : la Communauté d'Agglomération Niortaise dépend de l'agence Loire-Bretagne. Les agences sont des organismes financiers qui perçoivent des redevances sur la pollution de l'eau et sur les prélèvements d'eau et qui grâce au produit de ces redevances attribuent des aides aux maîtres d'ouvrages réalisant des opérations de dépollution, de restauration ou de mise en valeur des milieux aquatiques.

**ASSAINISSEMENT** : ensemble des techniques de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales d'une agglomération (assainissement collectif), d'un site industriel ou d'une parcelle privée (assainissement autonome) avant leur rejet dans le milieu naturel. L'élimination des boues issues des dispositifs de traitement fait partie de l'assainissement.

**ASSAINISSEMENT AUTONOME** : appelé aussi assainissement non collectif, il est à la charge du particulier qui doit installer dans sa propriété un équipement adapté à savoir un dispositif de pré traitement : généralement une fosse dite toutes eaux dans laquelle s'opère une décantation et une digestion des éléments polluants ; et un dispositif de traitement c'est à dire un système de filtration souvent mis en place par des tranchées drainantes ou un filtre à sable.

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF** : il consiste en la réalisation de collecteurs d'eaux usées et de branchements pour chaque propriété ; les eaux usées sont ensuite traitées dans une station d'épuration avant d'être rejetées en rivière.

**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** : voir assainissement autonome.

**AZOTE** : l'azote compose 79 % de l'atmosphère. Dans les eaux usées domestiques, il provient essentiellement des rejets humains physiologiques.

**BOUES D'EPURATION** : désigne communément les sédiments résiduaux issus du traitement des eaux usées.

**BOUES ACTIVEES (TRAITEMENT PAR)** : type de traitement biologique qui consiste à mélanger l'eau à épurer avec une masse biologique (boues biologiques) formée au cours du traitement par les bactéries et autres micro-organismes. Ce mélange est agité et aéré. Les boues activées sont ensuite séparées des eaux épurées et extraites ou recirculées.

**CHARGE POLLUANTE** : masse de pollution parvenant à une usine de dépollution des eaux usées pendant une période définie (généralement quotidienne).

**CHAULER** : apporter un produit à base de chaux afin d'augmenter le pH.

**CLARIFICATEUR** : ouvrage de décantation permettant de séparer les boues activées des eaux épurées.

**CLARIFICATION** : action de séparation des boues de l'eau épurée au niveau du clarificateur.

**COLLECTEUR** : ouvrage de collecte des eaux usées qui en assure le rejet afin de ne pas nuire à l'hygiène publique.

**CONSEIL DE COMMUNAUTE** : nom donné à l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération Niortaise.



**DBO5** : Demande Biochimique en Oxygène pour 5 jours. Elle permet d'évaluer la charge polluante contenue dans l'eau usée. La DBO est la consommation en oxygène de micro-organismes présents dans le milieu pour en assimiler les substances organiques.

**DCO** : Demande Chimique en Oxygène. Elle détermine la quantité globale d'oxygène nécessaire à la dégradation de la pollution.

**DECANTATION** : séparation par gravité des solides en suspension dans l'eau.

**DECANTEUR** : ouvrage dans lequel se déposent les particules en suspension des eaux usées.

**DEGRAISSAGE** : action de séparation des huiles, graisses et autres matières flottantes des eaux usées.

**DEGRILLAGE** : action de débarrasser l'eau des éléments grossiers en suspension.

**EAUX DOMESTIQUES** : elles comprennent les eaux ménagères (lessive, cuisine, toilette) et les eaux vannes (urines et matières fécales).

**EQUIVALENT HABITANT OU EH** : pollution quotidienne engendrée par un individu censé utiliser 200 à 300 litres d'eau par jour et donc produire la même valeur de pollution par le biais des eaux ménagères (graisses, détergents...) et des eaux de vannes (matières organiques et azotées, matières fécales...). Un EH correspond à 60 g de DBO5 ; 135 g de DCO ; 9,9 g d'azote et 3,5 g de phosphore. L'EH permet de déterminer le dimensionnement des stations d'épuration en fonction de la charge polluante.

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Exemples : Communauté d'Agglomération, Communauté de Communes...

**FOSSE TOUTES EAUX** : ouvrage de pré traitement des eaux usées utilisé en assainissement autonome, c'est un réservoir fermé dans lequel les boues décantées sont en contact direct avec les eaux usées traversant l'ouvrage. Les matières organiques solides y sont partiellement décomposées par voie bactérienne.

**LAGUNE** : ouvrage de traitement biologique consistant à faire séjourner pendant une période assez longue les eaux usées dans des bassins de faible profondeur afin que l'effet cumulé du temps, de l'ensoleillement et du contact à l'air élimine une bonne partie de la pollution.

**LIT BACTERIEN** : tour verticale remplie (sous forme de lits) par un support non compact et présentant une grande surface de contact (ex : pouzzolane) sur lequel l'eau à traiter ruisselle en s'épurant grâce aux bactéries qui utilisent les sédiments contenus dans l'eau.

**MES** : Matière En Suspension. Ce sont toutes les particules qui ne sont pas dissoutes dans l'eau.

**MILIEU RECEPTEUR** : élément naturel recevant les eaux épurées par l'ouvrage d'épuration (fossé, sol, milieu aquatique...).

**PHOSPHORE** : dans les eaux usées domestiques, il provient des rejets physiologiques et des détergents. Il peut être présent sous la forme de phosphates et de phosphore organique.

**PRE TRAITEMENT** : 1<sup>ère</sup> étape de traitement consistant à éliminer les solides grossiers, sables, graviers ou matières flottantes des eaux usées.

**REGIE DIRECTE** : la régie se caractérise par une absence de personnalité juridique, toutes les décisions sont prises par l'assemblée délibérante de la collectivité : Conseil de Communauté en ce qui concerne la Communauté d'Agglomération Niortaise.

**RESEAU SEPARATIF** : réseau d'assainissement constitué de 2 canalisations ; l'une pour évacuer les eaux usées domestiques, l'autre pour évacuer les eaux pluviales.

**RESEAU UNITAIRE** : réseau d'assainissement évacuant les eaux usées domestiques et les eaux pluviales dans une même canalisation.

**SPANC** Après avoir réalisé un zonage entre zones d'assainissement collectif et zones d'assainissement non collectif, les communes doivent mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif – SPANC- destiné à contrôler les ouvrages individuels (nouveaux et existants).

**STATION D'EPURATION** : ensemble d'ouvrages destinés au traitement des eaux usées domestiques, industrielles ou pluviales, ainsi qu'au traitement de leurs résidus, de façon à protéger le milieu naturel dans lequel seront déversées ces eaux traitées.

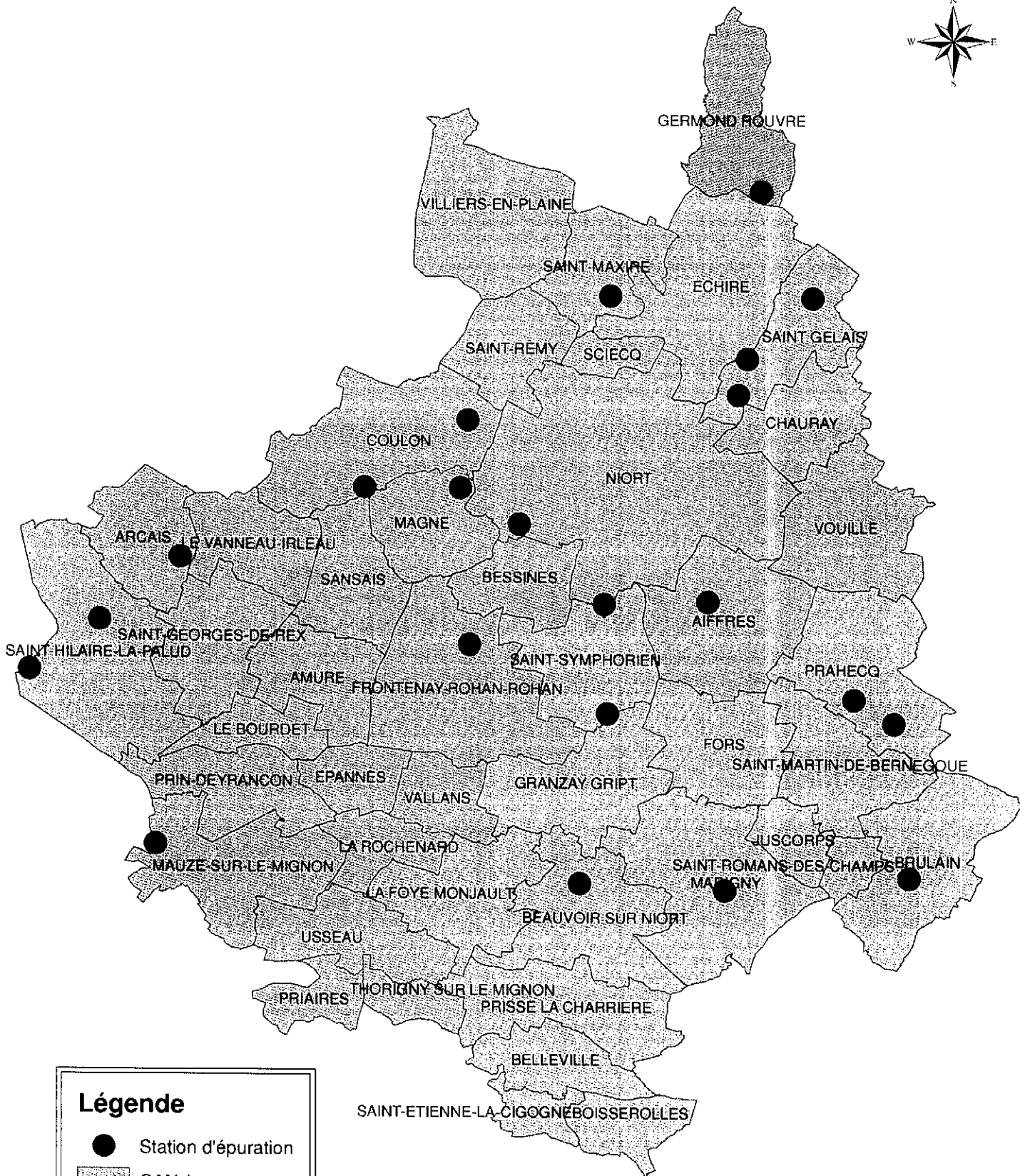
**STEP** : voir station d'épuration.

**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT** : il consiste à cartographier les zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement autonome en fonction des contraintes environnementales, de qualité des sols, d'espace disponible et de faisabilité technique et financière. Un zonage d'assainissement doit être réalisé sur l'ensemble des communes avant fin 2005.

# **ANNEXE 2**

**A2 - CARTE DES STATIONS D'EPURATION**

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS



# ANNEXE 3

**A3 - ASSISTANCE TECHNIQUE ET AUTO SURVEILLANCES**

**SAINT MAXIRE**  
**Les CHAMPS de la CROIX**

**INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT		
Type épuration	: BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE		
Exploitant	: COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT		
Date de mise en service	: 02/07/2012	Capacité :	2800 EQH
Constructeur	: FOURNIE		168 kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RIVIERE		420 m <sup>3</sup> /j
Nom du milieu récepteur	: La SEVRE NIORTAISE		
Masse d'eau	: La SEVRE NIORTAISE depuis la confluence du Chambon jusqu'à Niort		
Service Police de l'Eau	: DDT 79		
Agence de l'Eau	: LOIRE-BRETAGNE	Code station :	0479281S0003

Population recensée	Population saisonnière	Population raccordable	Population Raccordée
1131	0		150

Niveau de rejet :

Prescriptions techniques du 24/11/2009

mg/l	24 h	Tout temps	DBO5	DCO	MES	NTK Annuel	N-NH4 Annuel	NGL Annuel	PT Annuel	pH mini	pH maxi
			25	90	35	10	5	15	1	5.5	8.5
Rdt %			70	75	90						

	En 2013	En 2012
Charge hydraulique moyenne annuelle reçue en EQH (m <sup>3</sup> /j)	251	102
Charge polluante moyenne annuelle reçue en EQH (DCO)	276	
Charge polluante moyenne annuelle éliminée en EQH (DBO5)	228	
Charge polluante moyenne annuelle éliminée en EQH (Boues produites avant déshydratation)	128	

Rendement d'élimination moyen :

	DBO5	DCO	MEST	NTK	NGL	Pt
%	98.5	94.5	96.3	95	89.7	86.3

**Bilan général**

Ce nouveau dispositif est en service depuis le 02 juillet 2012. En 2013, les volumes moyens journaliers progressent de 30 m<sup>3</sup>/jour environ au cours du premier semestre, à 50 m<sup>3</sup>/j environ au cours du second semestre.

Globalement, à partir des 12 bilans 24 heures réalisés par l'exploitant, il apparaît que la charge polluante entrante progresse de 200 équivalents-habitant (EH) à 300 EH environ. La concentration moyenne à respecter sur l'eau traitée n'est pas atteinte pour le phosphore, mais cela s'explique par le fait qu'il n'était pas souhaitable d'injecter du chlorure ferrique jusqu'à ce que la concentration de la biomasse dans le bassin d'aération soit suffisante. La concentration en Pt sur l'effluent traité devient satisfaisante à partir du mois de mai. De même et pour les mêmes raisons d'incontournable phase de mise en route, les concentrations de la DCO de l'effluent traité en février et mars n'étaient pas respectées.

L'exploitant réalise hebdomadairement des tests colorimétriques sur l'eau traitée, la qualité mesurée est régulièrement satisfaisante sauf sur la période du 4 au 15 novembre, correspondant à l'intervention sur le bassin d'aération (réfection de la résine). Pendant ces travaux, déclarés à la DDT, les effluents bruts ont été dirigés sur la filière boue (LSPR).

Les boues extraites vers la filière LSPR correspondent à la pollution traitée de 128 EH, mais elle est de 195 EH si on considère qu'elle devient plus régulière sur les 8 derniers mois et qu'elle correspond à cette période.

Il y a eu 100 litres de refus de tamisage d'évacués.

La consommation d'énergie a été de 101 kWh/jour en moyenne (77 en 2012). Le ratio de 7,39 kWh/kg de DBO5 traité est très élevé en raison de la trop faible charge polluante à traiter.

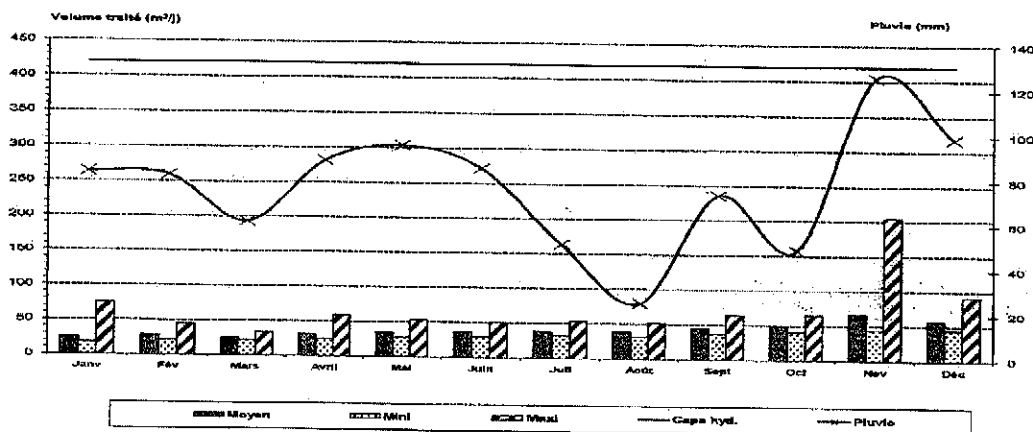
Les préleveurs d'échantillons fonctionnaient correctement lors de la visite du 07/03/2013. Le calage du débitmètre de sortie a été réalisé le 08/07/2013. Un décalage par défaut de 9 mm a été observé et corrigé en fin de visite (corrigé de 10 mm). Les conditions de mesures resteront médiocres avec de faibles hauteurs d'eau mesurées. Il faudra donc attendre qu'il y ait de nouveaux raccordements pour que ces conditions s'améliorent. Les écarts de volumes entrée/sortie (en %)

en début d'année sont assez importants mais ils sont faibles en volumes/jour : 3 à 5 m<sup>3</sup>. On constate en fin d'année que ces volumes entrée/sortie deviennent très proches à partir d'une cinquantaine de m<sup>3</sup>/jour traités.  
 Le laboratoire de la STEP de Niort réalisant les analyses a fait l'objet de 4 calages analytiques sur des effluents d'entrées de stations et 3 sur les sorties. La moyenne des écarts était de 9 % sur la DBO<sub>5</sub>, 13% sur la DCO, 14 % sur les MES, de 4 % sur NTK et de 19 % sur Pt. Sur les échantillons de sortie, les écarts en concentrations étaient faibles  
 Le manuel d'autosurveillance est en cours de validation. La station d'épuration est bien exploitée.

**Charge hydraulique mensuelle**

Mois	Traité				Pluviométrie (mm)
	Volume mensuel (m <sup>3</sup> )	Débit maximum (m <sup>3</sup> /j)	Débit minimum (m <sup>3</sup> /j)	Débit moyen (m <sup>3</sup> /j)	
janvier	778	75	18	25	82.2
février	812	45	22	29	80.8
mars	803	33	22	26	60
avril	957	59	25	32	87.6
mai	1079	53	28	35	94.4
juin	1113	51	30	37	84.6
juillet	1203	53	33	39	50.8
août	1225	52	32	40	24.8
septembre	1353	64	37	45	73.2
octobre	1525	65	41	49	48.8
novembre	2007	205	44	67	126
décembre	1773	92	45	57	98.8

m <sup>3</sup> /j	Volume Traité
	40



**Boues d'épuration : Quantité produite**

Mois	Boues brutes produites A6		
	Volume (m <sup>3</sup> )	Siccité (%)	M.S. (kg)
janvier			
février			
mars			
avril			
mai	48	0.25	167
juin	40	0.32	128
juillet	49	0.35	173
août	48	0.42	202
septembre	68	0.41	282
octobre	73	0.46	336
novembre	199	0.44	876
décembre	44	0.4	177
<b>TOTAL</b>	<b>569</b>		<b>2341</b>

SAINT MAXIRE/Les CHAMPS de la CROIX - Rapport Annuel 2013

Charge polluante éliminée estimée : 128 Eqh boues en rapportant la production à une année. Cette charge représente 195 EH en considérant que cette production de boue est relative à 8 mois.

Destination	Epandage des boues
%	100

Quantification des déchets évacués

TOTAL Annuel	Réfus de dégrillage (m3)
	0.1

Réactifs eau : sel de fer (kg)

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
		14	157	246	310	516	540	614	636	557	645	4235

CHARGE POLLUANTE ENTRANTE : Flux en kg (Bilan 24h)

Date	Débit	DBO5	DCO	MEST	NTK	N-NO2	N-NO3	N-NH4	NGL	Pt
03/01	20	7.26	13.9	7.36						
24/02	22	9.11	20.7	8.98						
13/03	24	6.77	16.1	6.14						
02/04	26	10.3	21.1	10.2	2.6	0.001	0.15	2.03	2.75	0.27
11/05	31	10.4	32.7	16.5	3.54	0.001	0.062	2.44	3.6	0.39
17/06	42	19.2	49.6	28.4	4.23	0.001	0.13	2.68	4.36	0.5
26/07	53	10.7	21.5	12.8						
29/08	37	15.2	35.3	18.6	3.52		0.037	2.39	3.56	0.43
18/09	55	14.1	37.2	29.7						
13/10	54	19.4	47.7	25.9	5.29		0.11	3.56	5.4	0.61
23/11	55	24.3	54.3	25.5	5.81		0.27	4.2	6.09	0.63
16/12	51	19.5	47.8	22.4						
Moyen	39.2	13.9	33.2	17.7	4.17	0.001	0.13	2.88	4.29	0.47
Mini	20	6.77	13.9	6.14	2.6	0.001	0.037	2.03	2.75	0.27
Maxi	55	24.3	54.3	29.7	5.81	0.001	0.27	4.2	6.09	0.63

Ratios

Charge polluante en kg / j de DBO5	14
Biodégradabilité : DCO / DBO5	2.4
Equilibre nutritionnel : DBO5 / N / P	DBO5:100 / NTK:30.1 / PT:3.4
Aptitude à la dénitrification : DBO5 / NTK	3.3

CHARGE POLLUANTE DU REJET : Flux en kg (Bilan 24h)

Date	Débit	DBO5	DCO	MEST	NTK	N-NO2	N-NO3	N-NH4	NGL	Pt
03/01	15	0.075	1.15	0.45						
24/02	14	0.028	2.1	0.35						
13/03	17	0.14	2.52	0.36						
02/04	16	0.21	1.17	0.48	0.067	0.005	0.32	0.032	0.39	0.12
11/05	23	0.18	1.06	0.37	0.19	0.002	0.046	0.11	0.24	0.07
17/06	58	0.23	0.99	0.23	0.12	0.001	0.12	0.12	0.24	0.049
26/07	67	0.67	1.81	1.21						
29/08	33	0.066	0.69	0.13	0.069		0.16	0.066	0.23	0.013
18/09	61	0.12	0.73	0.61						
13/10	53	0.11	0.42	0.58	0.15		0.19	0.11	0.33	0.03
23/11	54	0.22	1.89	1.08	0.83		0.54	0.7	1.37	0.014
16/12	50	0.15	1.85	0.6						
Moyen	38.4	0.18	1.37	0.54	0.24	0.003	0.23	0.19	0.47	0.049
Mini	14	0.028	0.42	0.13	0.067	0.001	0.046	0.032	0.23	0.013
Maxi	67	0.67	2.52	1.21	0.83	0.005	0.54	0.7	1.37	0.12

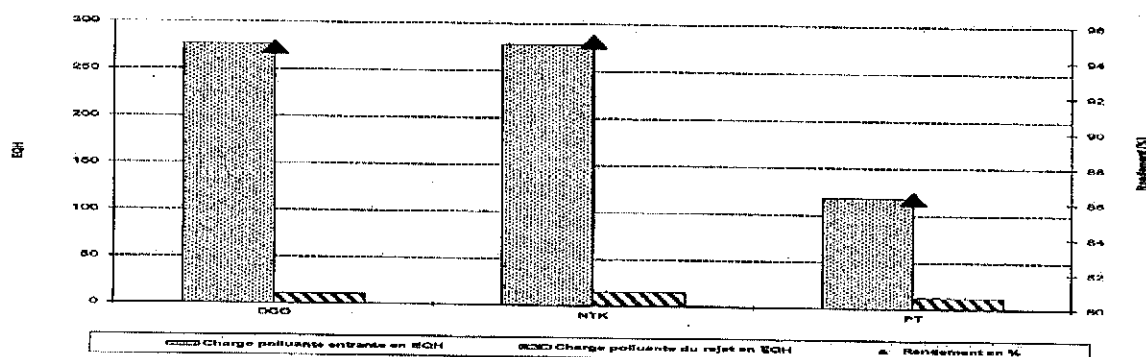


**CONFORMITE des RESULTATS et RENDEMENT d'ELIMINATION**

Rendement moyen d'élimination et conformité du rejet hors By-Pass

Date	DBO5		DCO		MEST		NTK		NGL		Pt	
	Concentration en mg / l et rendement en %											
03/01	5	99	77	91.7	30	93.9						
24/02	2	99.7	150	89.8	25	96.1						
13/03	8	98	148	84.4	21	94.2						
02/04	13	98	73	94.5	30	95.3	4.2	97.4	24.5	85.8	7.54	55.8
11/05	8	98.2	46	96.8	16	97.8	8.4	94.5	10.5	93.3	3.05	81.8
17/06	4	98.8	17	98	4	99.2	2.1	97.1	4.12	94.5	0.85	90.1
26/07	10	93.7	27	91.6	18	90.6						
29/08	2	99.6	21	98	4	99.3	2.1	98	7.1	93.4	0.38	97.1
18/09	2	99.1	12	98	10	97.9						
13/10	2	99.5	8	99.1	11	97.8	2.8	97.2	6.3	93.8	0.56	95.2
23/11	4	99.1	35	96.5	20	95.8	15.4	85.7	25.4	77.5	0.26	97.8
16/12	3	99.2	37	96.1	12	97.3						
Moyen	5.25	98.5	54.2	94.5	16.6	96.3	5.83	95	13	89.7	2.11	86.3
Mini	2	93.7	8	84.4	4	90.6	2.1	85.7	4.12	77.5	0.26	55.8
Maxi	13	99.7	150	99.1	30	99.3	15.4	98	25.4	94.5	7.54	97.8

Représentation Graphique :



**BILAN ENERGETIQUE**

Energie électrique consommée en kW / j

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Energie (kW/j)	56.8	80.1	89.9	95.2	85.6	93.7	129.8	94.1	111	128.8	118.2	129.5

Moyenne annuelle : 101 kW / j  
 Année 2012 : 77 kW / j  
 Ratio énergétique : 7.39 kW / kg de DBO5 éliminée  
 Elevé en raison d'une trop faible charge à traiter.

**VALIDATION DE L'AUTOSURVEILLANCE**

Date des visites de validation : 08/07/2013 07/03/2013

**QUALITE des MESURES de l'AUTOSURVEILLANCE**

Localisation du point de mesure :

Référence SANDRE	Description	Marque	Type
A6	Débitmètre électromagnétique (Q6-1)	ENDRESS HAUSER	
A6 (S15)	Electrovanne à boues (P6-1)		
A3	Débitmètre électromagnétique (Q3-1)	ENDRESS HAUSER	PROMAG 10
A3	Préleveur automatique (P3-1)	ENDRESS HAUSER	ASP 2000
A4	Débitmètre à ultra son (Q4-1)	VEGA	VEGASON 61
A4	Préleveur automatique (P4-1)	ENDRESS HAUSER	ASP 2000

SAINT MAXIRE/Les CHAMPS de la CROIX - Rapport Annuel 2013

Mesure de Débit

Point SANDRE	Date	Ecart moyen sur hauteur (mm)	Ecart moyen sur débit (%)	Ecart moyen volume totalisateur (%)
A4	08/07/2013	9.2	-11.57	0.2
année 2012		6.7	-4.66	

Echantillonnage

Point SANDRE	Date	Répétitivité Ecart sur le volume (%)	Vitesse d'aspiration Vitesse moyenne (m/s)
A3	07/03/2013	0.3	1.09
année 2012			1.19
A4	07/03/2013	0.2	1.11
année 2012		0	1.14

~~Résultats des Analyses analytiques du laboratoire de la station d'épuration de Niort~~

Les résultats ci-dessous proviennent de mesures réalisées sur des échantillons d'entrées de STEP de la CAN.

Paramètres	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	P <sub>total</sub>
Ecart moyen/ au labo agréé, en %	9	13	14	4	19

# **ANNEXE 4**

**A4 - FACTURATION**



**Avis des sommes à payer n° 000000000000M du 01/01/2014 au 31/12/2014**

<b>Éléments de l'avis des sommes à payer</b> R : relève réelle, E : index estimé (accès impossible, estimation/forfait)		<b>Ancien index</b>		<b>Nouvel index</b>		<b>Type</b>	<b>Volume</b>
Compteur n° 000000000000 Site n° 00000000K		0		120		R	120
		<b>Quantité</b>	<b>PU € HT</b>	<b>Coût € HT</b>	<b>Taux TVA</b>	<b>TVA (€)</b>	<b>Total € TTC</b>
<b>Collecte et traitement des eaux usées - S.R.</b>							
Abonnement part assainissement tarif du 01.01.2014		365 j	0.09027	32.95	0	0.00	32.95
Assainissement SR Tranche 1 (0 à 20) m3 tarif du 01.01.2014		20 m3	1.36	27.20	0	0.00	27.20
Assainissement SR Tranche 2 (plus de 20 m3) tarif du 01.01.2014		100 m3	1.85	185	0	0.00	185.00
<b>Total collecte et traitement des eaux usées</b>						<b>0.00</b>	<b>245,15</b>
<b>Organismes Publics</b>							
Modernisation Réseaux tarif du 01/01/2014		120 m3	0.19	22.80		0.00	22.80
<b>Total Organismes Publics</b>						<b>0.00</b>	<b>22.80</b>
<b>Total à payer dans les 3 semaines suivant la réception du présent avis</b>							<b>267.95</b>
<b>Reste à payer sur les précédents avis</b>						<b>nc</b>	<b>nc</b>

**Organismes publics :** il s'agit d'une redevance perçues avec la facture d'eau et reversées totalement à l'Agence de l'Eau pour financer les investissements des services d'eau et d'assainissement (prix/m3 est fixé par cet établissement public d'Etat).

**Collecte et traitement des eaux usées:** La redevance assainissement est perçue pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Niort. Cette redevance permet de financer les charges d'investissement et de fonctionnement (réseaux, stations d'épuration).

**Symboles :** -S.R. 2 ans (simple redevance deux ans) : redevance appliquée pendant ma période de raccordement au réseau ; S.R. (Simple Redevance) : Votre installation est raccordée au réseau public d'assainissement ; la conformité ne peut être délivrée que sous réserve de contrôle par le service assainissement.

D.R. (double redevance) : pénalité appliquée à échéance de la période de raccordement (2 ans), en cas de contrôle non conforme ou d'absence de contrôle.

Cette pénalité représente le double du montant de la redevance, en application de l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique et de notre règlement d'assainissement.

**VOS NUMEROS D'URGENCE** le numéro d'urgence permet d'assurer une astreinte hors heures d'ouverture de la CAN, dans le but de traiter tout problème technique lié à une anomalie sur le réseau public ou à la continuité de service.

**Il ne doit en aucun cas servir pour des requêtes administratives, de facturation.**



**Avis des sommes à payer n° 000000000000M du 01/01/2013 au 31/12/2013**

<b>Eléments de l'avis des sommes à payer</b> R : relève réelle, E : index estimé (accès impossible, estimation/forfait)		Ancien index		Nouvel index		Type	Volume
Compteur n° 000000000000 Site n° 000000000K		0		120		R	120
		Quantité	PU € HT	Coût € HT	Taux TVA	TVA (€)	Total € TTC
<b>Collecte et traitement des eaux usées - S.R.</b>							
Abonnement part assainissement tarif du 01.01.2013		365 j	0.08808219	32.15	0	0.00	32.15
Assainissement SR Tranche 1 (0 à 20) m3 -tarif du 01.01.2013		20 m3	1.33	26.60	0	0.00	26.60
Assainissement SR Tranche 2 (plus de 20 m3) tarif du 01.01.2013		100 m3	1.80	180	0	0.00	180.00
<b>Total collecte et traitement des eaux usées</b>						0.00	
<b>Organismes Publics</b>							
Modernisation Réseaux tarif du 01/01/2013		120 m3	0.19	22.80		0.00	22.80
<b>Total Organismes Publics</b>						0.00	22.80
<b>Total à payer dans les 3 semaines suivant la réception du présent avis</b>							<b>261.55</b>
<b>Reste à payer sur les précédents avis</b>							<b>nc</b>

**Organismes publics :** il s'agit d'une redevance perçues avec la facture d'eau et reversées totalement à l'Agence de l'Eau pour financer les investissements des services d'eau et d'assainissement (prix/m3 est fixé par cet établissement public d'Etat).

**Collecte et traitement des eaux usées:** La redevance assainissement est perçue pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Niort. Cette redevance permet de financer les charges d'investissement et de fonctionnement (réseaux, stations d'épuration).

**Symboles :** -S.R. 2 ans (simple redevance deux ans) : redevance appliquée pendant ma période de raccordement au réseau ; S.R. (**Simple Redevance**) : Votre installation est raccordée au réseau public d'assainissement ; la conformité ne peut être délivrée que sous réserve de contrôle par le service assainissement.

**D.R.** (double redevance) : pénalité appliquée à échéance de la période de raccordement (2 ans), en cas de contrôle non conforme ou d'absence de contrôle.

Cette pénalité représente le double du montant de la redevance, en application de l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique et de notre règlement d'assainissement.

**VOS NUMEROS D'URGENCE** le numéro d'urgence permet d'assurer une astreinte hors heures d'ouverture de la CAN, dans le but de traiter tout problème technique lié à une anomalie sur le réseau public ou à la continuité de service.

**Il ne doit en aucun cas servir pour des requêtes administratives, de facturation.**

# **ANNEXE 5**

A5 - LEGISLATION



## **L. 2224-5** *Loi n° 96-142 du 21 février 1996*

Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport prévu ci-dessus ainsi que, s'il y a lieu, les autres conditions d'application du présent article.

Les services d'assainissement municipaux, ainsi que les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article.

## **PARTIE RÉGLEMENTAIRE**

### **D. 2224-1** *Décret n° 2000-318 du 7 avril 2000*

Le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les dispositions des articles D. 2224-1 à D. 2224-5 s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont définis par les annexes 5 et 6 du présent code.

### **D. 2224-3** *Décret n° 2000-318 du 7 avril 2000*

Le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés, complétés, le cas échéant, par un rapport sur la compétence non transférée. Il indique, dans une note liminaire :

La nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements publics de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée ;

Le prix total de l'eau et ses différentes composantes, en utilisant les indicateurs mentionnées aux annexes 5 et 6 du présent code.

### **D. 2224-4** *Décret n° 2000-318 du 7 avril 2000*

En cas de délégation du service public, les rapports annuels précisent la nature exacte des services délégués. Les indicateurs financiers relatifs aux recettes perçues distinguent la part revenant directement ou par reversement au délégataire, d'une part, et, d'autre part, à la commune ou à l'établissement public de coopération intercommunale.

### **D. 2224-5** *Décret n° 2000-318 du 7 avril 2000*

Dans les communes de 3.500 habitants et plus, le ou les rapports annuels, ainsi que, le cas échéant, les notes liminaires définies aux articles D. 2224-1 à D. 2224-4, sont mis à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les quinze jours qui suivent leur présentation

devant le conseil municipal ou leur adoption par celui-ci. Le public est avisé par le maire de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire de chaque rapport annuel est adressé au préfet par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, pour information.

Décret 2007-675 du 2 Mai 2007

# **ANNEXE 6**

**A6 - LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

## LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

### 1° Les indicateurs techniques

- a) Communes dont le territoire est compris en totalité ou en partie dans une agglomération produisant une charge brute de pollution organique supérieure à 120 kg par jour : les indicateurs du programme d'assainissement défini à l'article 16 du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 ;
- b) Autres communes : le nombre d'habitants raccordés à une station d'épuration, la capacité de cette station, le nombre d'habitants disposant d'un système d'assainissement non collectif.
- c)

### 2° Les indicateurs financiers

#### a) *Le prix de l'assainissement*

1. Les différentes modalités de tarification selon les types d'usagers raccordés, les modalités d'évolution et de révision de cette tarification ;
2. L'ensemble des éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau en distinguant :

La rémunération du service public de l'assainissement :

Soit dans le cas d'une facturation binôme ou proportionnelle au volume consommé, l'abonnement annuel, le prix au mètre cube consommé, le cas échéant les surtaxes communale ou syndicale

Soit, dans le cas d'une tarification forfaitaire, le montant du forfait et le volume correspondant, le prix du mètre cube supplémentaire, le cas échéant les surtaxes communale ou syndicale,

- la redevance de l'agence de l'eau,
  - le cas échéant, la taxe Voies navigables de France,
  - le cas échéant, les autres taxes ou redevances,
  - la TVA ;
3. La présentation d'une facture d'eau calculée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédant la présentation du rapport, pour une consommation de référence définie par l'INSEE. Cette présentation décomposera la facture entre les éléments définis au 2 et fera apparaître l'évolution sur un an de chacun d'entre eux.

Pour chacun des éléments ayant connu une variation, le rapport présentera les facteurs explicatifs tels l'amortissement des investissements à la charge de la collectivité ou du délégataire et les frais de fonctionnement des nouveaux ouvrages du service.

#### b) Les autres indicateurs financiers :

Les recettes d'exploitation autres que celles résultant du prix de l'assainissement (transport et traitement d'eaux usées en provenance de services voisins, diverses prestations offertes aux abonnés...) ;

Le cas échéant, la prime pour épuration de l'agence de l'eau ;

L'encours de la dette, les échéances, le montant des annuités figurant sur l'état de la dette ;

La liste et le montant financier des travaux réalisés pendant le dernier exercice, programmés pour l'exercice en cours, ou envisagés pour les exercices ultérieurs, et le mode de dévolution des travaux.

# ANNEXE 7

**A7 – INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (DD A7)**

# Rapport Développement durable 2012 CAN – Grille d'analyse des politiques publiques au regard du développement durable <sup>(DD A7)</sup>

## FINALITES TRANSVERSALES AUX ENJEUX SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX, ET ECONOMIQUES

<p>Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique</p>	<p>Intégration d'un critère énergétique dans le choix des équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation énergétique moindre</li> <li>- Meilleur rendement</li> </ul> <p>Traitement des boues sans consommation énergétique, sur des filtres plantés de roseaux sur la station d'épuration du Vendier (Arçais).</p> <p>Mise en place de panneaux photovoltaïque : bâtiment de stockage des boues de la station d'épuration de la Vergnée (Frontenay Rohan Rohan)</p> <p>Gestion et traitement adapté localement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction du poids des déchets</li> <li>- Limiter le transport</li> <li>- Traitements des matières de vidange, boues, graisses et valorisation (limiter l'incinération)</li> <li>- Gestion agricole de 100% des boues de STEP : épandage liquide ou solide ou compostage</li> </ul>
<p>Finalité 1 : Indicateurs</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>Pompes à meilleur rendement</i> <i>Désodorisation STEP Goillard installation d'une pompe avec un meilleur rendement et variateur de vitesse</i> <i>Eco. D'énergie : 2300 kW/h/an</i></li> <li>2. <i>Nombre de consultations ayant un critère énergétique ou environnemental</i></li> <li>3. <i>Economie d'électricité (kw/an)</i></li> <li>4. <i>Economie de carburant</i></li> <li>5. <i>Elimination du phosphore (30 à 40%) par voie biologique (Stress bactérien) : Goillard, Pelle Chat, Vendier, Champs de la Croix</i></li> <li>6. <i>Traitement de l'air par voie biologique (tourbe) : PELLE-CHAT</i></li> <li>7. <i>Filtres plantés de roseaux (boues) : ST-MAXIRE et ARÇAIS</i></li> </ol>
<p>Finalité 2 : Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles</p>	<p>Utilisation d'eau industrielle pour les besoins « non nobles »</p> <p>Limitation de l'utilisation de produits chimiques</p> <p>Limitation de l'eutrophisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement systématique de l'azote de du phosphore</li> </ul> <p>Préservation de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude sur la qualité de l'eau de la Guirande : projet de mise en place de ZRV</li> <li>- Proposition de solutions permettant de reconquérir le milieu</li> <li>- Aménagements paysagers</li> </ul> <p>Limitation de la consommation d'espaces agricoles (choix de traitement)</p> <p>Protection de la ressource en eau potable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prioriser les travaux ayant un impact sur : La ressource en eau potable Les zones/milieus sensibles</li> </ul> <p>Réemploi des matériaux extraits lors des travaux</p>

<p><i>Finalité 2 : Indicateurs</i></p>	<p>9. Consommation d'eau industrielle 178 340 (m<sup>3</sup>/an) : 145 522 – GOILARD, 3 560 – FONTENAY-RR, 29 258 – PELLE-CHAT</p> <p>10. Traitements biologiques utilisés : cf Finalité 1 : Indicateurs 5, 6, 7, 8</p> <p>11. Risque d'eutrophisation :</p> <table border="1" data-bbox="363 203 1337 472"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>GOILARD</th> <th>PELLE-CHAT</th> <th>FONTENAY-RR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">NGL</td> <td>Rdt (%)</td> <td>&gt;80</td> <td>&gt;80</td> <td>89</td> </tr> <tr> <td>Quantité REJETEE (kg/l)</td> <td>88</td> <td>14</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">P total</td> <td>Rdt (%)</td> <td>&gt;90</td> <td>&gt;90</td> <td>94</td> </tr> <tr> <td>Quantité REJETEE (kg/l)</td> <td>7</td> <td>1</td> <td>0.2</td> </tr> </tbody> </table> <p>12. Traitement de l'azote et du phosphore est systématique (même sans normes de rejets établies – petites stations)</p> <p>13. Montant des travaux situés en zone de périmètre de protection de captage, zone sensible (step et réseau st Maxire, réseau Arçais, réseaux Epannes et Amuré)</p>			GOILARD	PELLE-CHAT	FONTENAY-RR	NGL	Rdt (%)	>80	>80	89	Quantité REJETEE (kg/l)	88	14	2	P total	Rdt (%)	>90	>90	94	Quantité REJETEE (kg/l)	7	1	0.2
		GOILARD	PELLE-CHAT	FONTENAY-RR																				
NGL	Rdt (%)	>80	>80	89																				
	Quantité REJETEE (kg/l)	88	14	2																				
P total	Rdt (%)	>90	>90	94																				
	Quantité REJETEE (kg/l)	7	1	0.2																				
<p><i>Finalité 3 : Cohésion sociale</i></p>	<p>Tarification progressive Accompagnement social des usagers en difficulté Sensibilisation, communication, conseil, information...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cycle de l'eau</li> <li>- Fonctionnement des STEP</li> <li>- Consommation d'eau</li> <li>- Assainissement non collectifs</li> <li>- Visites pédagogique des STEP</li> </ul> <p>Participations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions publiques (travaux d'assainissement collectif, diagnostics ANC)</li> <li>- Portes ouvertes (station d'épuration du Vendier en 2013)</li> <li>- Salon de l'habitat/environnement</li> </ul> <p>Interventions d'une entreprise d'insertion professionnelles/prestations &amp; accueil de stagiaire</p>																							
<p><i>Finalité 3 : Indicateurs</i></p>	<p>14. Tarifs pour les 20 premiers m<sup>3</sup> : 1,35€/ m<sup>3</sup></p> <p>15. Montant annuel alloué à l'accompagnement social : 30 000€</p> <p>16. Communication :</p> <table border="1" data-bbox="363 1328 1337 1541"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre de visites</th> <th>Nombres de participants (~25/groupe)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2010</td> <td>25</td> <td>550</td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td>25</td> <td>625</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>16</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>26</td> <td>650</td> </tr> </tbody> </table> <p>17. Nombre de réunions publiques et de participations à des manifestations diverses : 6</p> <p>18. Nombre de stagiaires (22) et d'apprentis (2) en formation</p> <p>19. Nombre/montant des prestations (insertion professionnelle)</p>		Nombre de visites	Nombres de participants (~25/groupe)	2010	25	550	2011	25	625	2012	16	400	2013	26	650								
	Nombre de visites	Nombres de participants (~25/groupe)																						
2010	25	550																						
2011	25	625																						
2012	16	400																						
2013	26	650																						

<p>Finalité 4 : Epanouissement des êtres Humains</p>	<p>Améliorer la salubrité publique Accueil de nombreux usagers. Répondre à l'ensemble des questions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Factures</li> <li>- Raccordement</li> <li>- ANC/AC</li> <li>- ...</li> </ul> <p>Programme interne de perfectionnement écrit/calcul : 3 agents Formations : plus de 200 jours</p>
<p>Finalité 4 : Indicateurs</p>	<p>20. Nombre de foyers raccordés en 2013 : 397 21. Evaluation du nombre d'aides individuelles : 30 000€ 22. Nombre de formations internes : plus de 100/an, représentant plus de 200 jours.</p>
<p>Finalité 5 : Modes de production et de consommation responsables</p>	<p>Choix de types et de modalités de traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des sous produits de traitement</li> <li>- Traitement des déchets externes aux services</li> <li>- Traitements des matières de vidanges</li> <li>- Compactage des refus de dégrillage</li> </ul> <p>Valorisation des déchets (boues et déchets verts) Pédagogie/visites STEP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation aux déchets</li> <li>- « haltes aux lingettes »</li> </ul> <p>Test : utilisation de chiffons lavables pour les travaux en régie. Création d'un outil « testeur de batteries » équipant nos installations de télégestion : sur 26 batteries testées, 8 ont pu être réinstallées. Gestion de stock de pièces d'occasion (récupérées sur des sites renouvelés en régie)</p>
<p>Finalité 5 : Indicateurs</p>	<p>23. Quantités de graisses traitées : 1768 m<sup>3</sup> 24. Quantités de matières de vidanges traitées : 5557 m<sup>3</sup> 25. Quantités de sous-produits non valorisables (dégrillage) : 102T 26. Sables recyclés : 118T 27. Quantités de boues produites : 2000 T de matières sèches – 100% des boues sont valorisées pour l'agriculture 28. Période d'arrêt en 2013 : 0 jour 29. Sensibilisation/pédagogie cf Finalité 3 : Indicateurs 16</p>



**PRINCIPES CONSTITUANTS LES ELEMENTS DETERMINANTS DANS LA CONDUITE  
D'UNE DEMARCHE**

<p>Principe 1 : Stratégie d'amélioration continue</p>	<p>Analyses des rejets de STEP régulières, suivi de la qualité des rejets. Participation au suivi de la qualité des rivières. L'auto-contrôle fait l'objet de vérifications qualitatives par un organisme extérieur (SAMAC 79) Investissements systématiques pour le renouvellement des réseaux Réalisation (CAN ou entreprise externe) quotidienne de contrôles et de diagnostics sur les réseaux et système d'assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Propositions &amp; conseils pour les particuliers/usagers</li> <li>- Détermination des zones à prioriser pour le renouvellement</li> </ul> <p>Suivi des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle de compactage des remblais</li> <li>- Tests d'étanchéités</li> <li>- Inspections des réseaux</li> </ul> <p>Mise en service d'une station d'épuration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifications des garanties de traitement (qualitatif &amp; quantitatif)</li> <li>- Vérifications de la consommation d'énergie</li> <li>- Les consommations font l'objet d'un suivi régulier</li> </ul> <p>Mise en service d'équipements de métrologie pour mesurer les rejets au milieu naturel d'eaux usées (par trop plein) non traitées</p>
<p>Principe 2 : Participation</p>	<p>Réunions avec les élus communaux ou le conseil municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostics d'assainissement non collectif</li> <li>- Réalisation de la desserte en assainissement collectif de nouveaux secteurs</li> </ul> <p>Réunions publiques (personnes concernées)</p> <p>Informers la Mairie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les comptes-rendus de chantier sont systématiquement transmis aux mairies des communes concernées</li> <li>- Les résultats généraux des diagnostics d'assainissement non collectif sont transmis à la commune</li> </ul> <p>La liste d'usagers dont l'assainissement non collectif nécessite une réhabilitation urgente est transmise à la commune.</p>
<p>Principe 3 : Organisation du pilotage</p>	<p>Vice président en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assainissement non collectif</li> <li>- Assainissement collectif</li> <li>- Eaux pluviales</li> </ul> <p>Le programme d'investissement d'assainissement collectif a fait l'objet d'un programme pluriannuel d'investissement PPI (hiérarchisé selon les obligations réglementaire et la préservation du milieu)</p> <p>Le programme annuel est réexaminé lors de plusieurs réunions avant chaque vote de budget</p> <p>Les évolutions impactant sur le PPI ou le fonctionnement du service font l'objet de présentations en comité opérationnel et/ou bureau de la CAN</p> <p>Le programme d'investissement du pluvial fait l'objet de la mise en</p>

	<p>œuvre d'un nouveau PPI</p> <p>Organisation de la planification des diagnostics d'assainissement non collectif, puis des contrôles de bon fonctionnement.</p>
<p>Principe 4 : Transversalité des approches</p>	<p>Participations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-compostage boues-déchets verts (régis des déchets ménagers)</li> <li>- Etude qualité Guirande – <i>Pilotage : élus CAN, CG, AELB, CC, PLAINE DE COURANCE, PRAHECQ, IIBSN, fédération de PECHE, ONEMA</i></li> <li>- Etude compétence Pluvial</li> <li>- Comité de pilotage relatif au suivi des actions des périmètres de protection – <i>Syndicat des eaux du VIVIER, SMEPDEP de la COURANCE</i></li> <li>- Homogénéisation des pratiques ANC, charte de qualité sur l'ANC et schéma départemental d'élimination des matières de vidange – <i>CG79</i></li> <li>- Réunions de coordination des travaux des communes</li> </ul> <p>Informers les autres concessionnaires/acteurs lors des programmations de travaux</p>
<p>Principe 5 : Evaluation partagée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport annuel d'activité</li> <li>- Rapport annuel sur le prix et la qualité de service assainissement</li> <li>- Transmission des données à l'observatoire de l'eau et de l'environnement (accessibles sur internet)</li> </ul> <p>Transmission aux commissions consultatives des services publics</p> <p>Publication sur internet (<a href="http://www.agglo-niort.fr">www.agglo-niort.fr</a>)</p> <p>Présentation et délibération à la CAN et dans les communes (+3500 habitants)</p>

# **ANNEXE 8**

**A8 - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

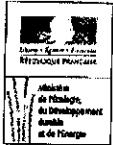
## SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Code fiche	Rapport du Maire – Décret et arrêté du 2 Mai 2007 Liste récapitulative des indicateurs de performance	Référence rapport annuel ou réponse directe
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	B. 2
D 202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	B. 2
D 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	B 1-d
D 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Annexe 4
<b>Indicateurs de performance</b>		
P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (abonnés avec réseau/abonnés en zone AC)	
P 202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30
P 203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	B 1 –b
P 204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	B 1 –b
P 205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	B 1 –b
P 206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	B 1 – b
P 207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité ( <i>admissions en non-valeur votées en 2013 – compte 654 + prévision 30 000€ pour aide au paiement des factures</i> )	119 022 €
P 251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,003 %
P 252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	N.C.
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (calcul fait sur 2011-2012-2013)	<1‰
P 254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	B 1 –b
P 255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (CRD au 31déc. / épargne brute)	11 ans
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Non transmis par trésorerie
P 258.1	Taux de réclamations	13 en 2013, 3 pour reflux des EU.
<b>Service public de l'assainissement non collectif</b>		
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D 301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	B. 3
D 302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	70
<b>Indicateurs de performance</b>		
P 301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	B. 3

N.C. : non comptabilisé

# ANNEXE 9

**A9 – Agence de l’Eau Loire-Bretagne**



Établissement public du ministère chargé du développement durable

## Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Édition 2011

# L'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi n° 178 du 15 mai 2001 et l'article L222-9 du CGCT, le quel impose au maire de rendre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'investissement.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, le niveau moyen du prix de l'eau en France était de 3,9 € TTC/m<sup>3</sup> et de 3,7 € TTC/m<sup>3</sup> dans le bassin Loire-Bretagne (estimation Loire-Bretagne 2013 d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 12 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

## COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût

s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

Une autre **redevance, dite « de prélèvement »** est due par les services d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Elle est intégrée dans la part « eau potable » du prix de l'eau.

Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la loi). **Conseil d'administration et comité de bassin sont composés de représentants de toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.** Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.



Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

[www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)



Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement  
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE / 1